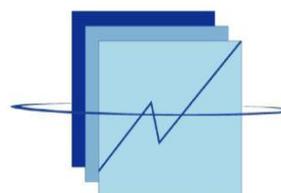


REPUBLIQUE DU SENEGAL  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

Agence Nationale de la Statistique et de  
la Démographie  
ANSD



**ANSD**  
Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

# **STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (SNDS) 2014-2019**

***Rapport Final***

Juin 2014

## Sigles et acronymes

ADIE	Agence de l'Informatique de l'Etat
ADL	Agence développement local
ADM	Agence développement municipal
ADPA	Agence pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
ANACIMS	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie du Sénégal
ANACS	Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal
ANAM	Agence Nationale des Affaires Maritimes
ANAT	Agence Nationale d'Aménagement du Territoire
ANEJ	Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APIX	Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ARD	Agence Régionale Développement
ARM	Agence de Régulation des Marchés
ASEPEX	Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
BCI	Budget Consolidé d'Investissements
BSDA	Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur
CAPSEL	Cellule d'Analyse, de Planification et des Statistiques de l'Elevage
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEDAF	Cellule d'exécution administrative et financière
CEP	Cellule d'Etudes et de Planification
CL	collectivité locale
CLM	Cellule de Lutte contre la Malnutrition
CNEC	Centre National D'Etat Civil
CNLCC	Commission nationale de lutte contre corruption concussion
CNS	Conseil National de la Statistique
CPCCI	Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination statistique et de Coopération Internationale
CPETPP	Cellule de Planification et d'Exécution des Projets et Programmes
GRADES	Centre de Recherche et d'Analyse des Echanges et des Statistiques
CRODT	Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CSRR	Cadre Stratégique Régional de Référence pour le Renforcement des Capacités Statistiques en Afrique

CTPS	Comité Technique des Programmes Statistiques
DACS	Direction des affaires civiles et du sceau
DADL	Direction de l'appui au développement local
DAGAT	Direction de l'Administration Générale du Territoire
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
DALN	Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales
DAP	Direction de l'Administration pénitentiaire
DAPSA	Direction de l'analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DCD	Direction de la Coopération Décentralisée
DCL	Direction des Collectivités locales
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEFCCS	Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols
DESPS	Direction de l'Education surveillée et de la Protection sociale
DGCPT	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGEFM	Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins
DGES	Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
DGPRE	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DGSN	Direction générale de la Sécurité Nationale
DMF	Direction de la Micro Finance
DMIS	Direction du Management de l'Information Statistique
DPC	Direction de la Protection civile
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPES	Document de Politique Economique et Sociale
DPM	Direction des Pêches Maritimes
DPN	Direction des Parcs Nationaux
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DPRS	Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques
DPV	Direction de la Protection des végétaux
DPVE	Direction de la Planification et de la Veille environnementale
DRDR	Directions Régionales de Développement Rural
DRSP	Document de stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSDIA	Division des Statistiques, de la Documentation et de l'Information Agricole
DSDS	Direction des Statistiques Démographiques et Sociales
DSECN	Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale
DSISS	Division du Système d'Information Sanitaire et Sociale
DSR SFD	Direction de la Supervision et de la Réglementation des systèmes financiers Décentralisés

DTAI	Direction du Traitement Automatique de l'Information
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples au Sénégal
ENSAE	Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique
ESAM	Enquête Sénégalaise auprès des Ménages
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FED	Fonds Européen de Développement
FNPJ	Fonds National de Promotion de la Jeunesse
FNUE	Fonds des Nations Unies pour l'Environnement
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GNSP	Groupement national des sapeurs pompiers
IGE	Inspection générale d'Etat
ISE	Ingénieur statisticien Economiste
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
ITS	Ingénieur des Travaux Statistiques
PEPAM	Projet Eau Potable et Assainissement du Millénaire
MAPS	Plan d'action de Marrakech pour la statistique
MFA	Ministère des Forces Armées
NSDD	Norme Spéciale de Diffusion des Données
OFNAC	Office national de lutte contre corruption
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAS	Office Nationale de l'Assainissement du Sénégal
ONDF	Observatoire national droits des femmes
PAMIF	Programme d'Appui à la Micro finance
PAQUET	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence
PATMUR	Projet d'Appui au Transport et à la Mobilité Urbaine
PCI	Programme de Comparaison Internationale
PDEF	Programme décennal de l'Education et de la Formation
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PRESS	Partners Report on Support to Statistics
PTF	Partenaire Technique et financier
RDP	Revue des Dépenses Publiques Statistiques
RGPHAE	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta
SCA	Stratégie de Croissance accélérée
SDS	Schéma directeur statistique
SEPP	Service Etude Prospective et Planification

SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SIE	Système d'Information Energétique
SISEF	Système d'information statistique de l'éducation et de la formation
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNEEG	Stratégie Nationale de l'équité et de l'égalité en genre
SNIS	Service National de l'Information Sanitaire
SODAGRI	Société de développement agricole et industriel du Sénégal
SODEFITEX	Société de Développement et des Fibres Textiles du Sénégal
SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
SSN	Système statistique national
TIC	Technologie de l'information et de la communication

## Sommaire

Sigles et acronymes.....	2
<b>I. INTRODUCTION : CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....</b>	<b>8</b>
<b>II. LE DIAGNOSTIC DU SSN.....</b>	<b>11</b>
II.1 L'évaluation de la mise en œuvre du SDS 2008-2013.....	11
II.2 L'étude diagnostique .....	13
<b>III. AXES STRATEGIQUES POUR LA SNDS 2014-2019 .....</b>	<b>18</b>
III.1 Identification des axes .....	18
III.2 Déclinaison des axes en objectifs opérationnels et en lignes d'actions.....	22
III.2.1 AXE 1 : Renforcement du cadre institutionnel et organisationnel.....	22
III.2.2 AXE 2 : Renforcement de la production statistique pour une meilleure couverture des besoins et pour l'amélioration de la qualité des produits statistiques. ....	25
III.2.3 AXE 3 : Amélioration de la diffusion et la promotion de l'utilisation des statistiques pour l'analyse et la recherche.....	29
III.2.4 AXE 4 : Renforcement des capacités pour un système statistique plus efficace 34	
III.3 Déclinaison des axes selon les sous-comités .....	36
<b>IV. PLAN D' ACTIONS .....</b>	<b>37</b>
IV.1 Les aspects transversaux du plan d'actions.....	37
IV.1.1 Les mesures d'amélioration de la coordination du SSN .....	37
IV.1.2 La politique générale dans le domaine des TIC .....	38
IV.1.3 Politique générale des ressources humaines (formation initiale, formation continue et recrutement) .....	41
IV.1.4 Politique générale de financement .....	42
IV.2 Les activités spécifiques du plan d'actions .....	45
IV.3 LE COUT DU PLAN D' ACTIONS, SON FINANCEMENT ET SON ARTICULATION AU PSE .....	45
<b>V. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION DE LA SNDS .....</b>	<b>49</b>
V.1 Principes généraux .....	49
V.2 Principes directeurs.....	49
V.3 Préparation .....	49
V.4 Dispositif institutionnel.....	50
V.5 Rôles et responsabilités des acteurs.....	50
V.5.1 Le Conseil National de la Statistique (CNS) .....	50
V.5.2 Le Comité Technique des Programmes Statistiques .....	50
V.5.3 Les sous-comités.....	51
V.5.4 Les structures centrales.....	51
V.5.5 Les structures régionales.....	51
V.5.6 Les comités utilisateurs-producteurs.....	52

V.6	Communication .....	52
V.7	Le financement.....	52
V.7.1	Évaluation des besoins .....	52
V.7.2	Répartition du budget par axes stratégiques.....	53
V.7.3	Schéma de financement .....	54
V.8	Les risques .....	54
V.9	Le dispositif de suivi-évaluation .....	55
V.9.1	Le suivi.....	55
V.9.2	L'évaluation .....	56
V.10	L'Examen par les pairs.....	57

<b>ANNEXE 1: Structures du Comité Technique des Programmes Statistiques CTPS et leur répartition par sous comités et par Axes du PSE.....</b>	<b>58</b>
<b>ANNEXE 2: Cadre logique de la SNDS 2014 – 2019 .....</b>	<b>61</b>
<b>ANNEXE 3: Tableau de synthèse du Plan d'Actions de la SNDS.....</b>	<b>67</b>

#### **LISTE DES TABLEAUX**

<b>Tableau 1 : Synthèse du diagnostic suivant les sous-comités du SSN .....</b>	<b>17</b>
<b>Tableau 2 : Structuration de la SNDS selon les axes et leurs objectifs stratégiques....</b>	<b>21</b>
<b>Tableau 3 : Comparaison des déclinaisons de l'axe 2 du SDS et de l'axe 2 de la SNDS .....</b>	<b>26</b>
<b>Tableau 4 : Politique dans le domaine des TIC dans le cadre de la SNDS.....</b>	<b>40</b>
<b>Tableau 5 : Politique de financement du SSN dans le cadre de la SNDS .....</b>	<b>44</b>
<b>Tableau 6 : Structuration de la SNDS en fonction des axes et des objectifs stratégiques.....</b>	<b>46</b>
<b>Tableau 7: Tableau de bord .....</b>	<b>56</b>

## I. INTRODUCTION : CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Sur la dernière décennie, en vue d'une meilleure satisfaction des besoins de la planification stratégique du développement et de son évaluation, la communauté internationale a accordé une attention toute particulière à l'amélioration de la disponibilité et de l'utilisation des données. Ainsi, après l'adoption en 2004 du Plan d'Action de Marrakech pour la Statistique (MAPS), a été élaboré en 2006 le Cadre Stratégique Régional de Référence pour le Renforcement des Capacités Statistiques en Afrique (CSRR), sous le parrainage de la CEA, de la BAD, de PARIS21 et de la Banque Mondiale. De manière plus récente, a été adopté en Novembre 2011 le Plan d'actions de Busan pour la Statistique intitulé « Des Statistiques pour des Résultats, la Redevabilité et la Transparence ». En référence à toutes ces initiatives, les pays africains étaient invités à élaborer des stratégies nationales de développement de la statistique et à les mettre en œuvre avec le soutien des partenaires. C'est dans cette mouvance que le Sénégal a démarré en 2004 un processus de réforme approfondie de son appareil statistique en 2004 à travers la loi n°2004-21 du 21 Juillet 2004, pour ensuite engager en 2007 l'élaboration de sa première stratégie nationale de développement de la statistique. Celle-ci, connue sous l'appellation Schéma Directeur de la Statistique (SDS), a couvert la période 2008-2013.

L'arrivée à terme du SDS a conduit le Sénégal à concevoir la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), qui couvre la période 2014-2019. Comme le SDS, la SNDS s'inscrit dans la recherche d'une adéquation permanente entre l'offre et la demande en données.

Le souci de répondre à la demande, notamment celle émanant des politiques publiques, a conduit à veiller à la bonne articulation entre la SNDS 2014-2019 et les documents de politique, particulièrement le Plan Sénégal Emergent<sup>1</sup>, qui est à présent le seul cadre de référence pour la politique de développement économique, social et environnemental.

Au plan de la démarche méthodologique, deux principes ont guidé le processus d'élaboration de la SNDS 2014-2019 : l'approche participative, en associant toutes les catégories d'acteurs du SSN, et la conduite séquentielle du processus.

---

<sup>1</sup> Le PSE est un ensemble de programmes d'infrastructures et de réformes économiques et sociales de nouvelle génération à même de booster la croissance économique et de mettre l'économie sur la voie de l'émergence. Il a fait l'objet d'un fort soutien de la part des PTF et du secteur privé national et étranger à l'occasion de la réunion du Groupe Consultatif organisée en février 2014 à Paris.

Les analyses conduites comme préalables à l'identification et à la formulation des axes de la SNDS 2014-2019 ont consisté, principalement, en une évaluation de la mise en œuvre du SDS 2008-2013, et en une nouvelle étude diagnostique du SSN qui constitue en quelque sorte une réactualisation du diagnostic de 2007.

Pour ce qui est de l'évaluation du SDS 2008-2013, sur les 182 activités qui étaient programmées, l'on estime que 51% ont été entièrement réalisées, 7% ont été engagées et se poursuivent, alors que 42% n'avaient pas encore connu de démarrage à fin décembre 2013. Il importe de mentionner ici que le SDS a servi de cadre à la réalisation de projets de grande envergure, dont notamment le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE), la construction du Siège de l'Agence, l'annualisation de l'enquête EDS-MICS, et des séries d'enquêtes dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Le SDS a aussi été mis à profit pour améliorer significativement les statistiques économiques, à travers des mesures comme la mise en place du PIB trimestriel, l'adoption de l'indice national des prix à la consommation, et l'indice mensuel de production industrielle.

Au titre des principales contraintes qui limitent les performances du SSN, il y a lieu de noter le problème du financement des activités statistiques, les faiblesses relevées notées au niveau des ressources humaines et le recours insuffisant de certaines structures aux TIC.

S'agissant de l'étude diagnostique menée au titre de la SNDS, elle a porté essentiellement sur : les cadres institutionnel et organisationnel ainsi que de la coordination des activités statistiques, la problématique de l'adéquation de la production statistique à la demande en information statistique, la stratégie de diffusion et de l'accès à l'information statistique pour tous, l'état du capital humain du SSN, et enfin les questions du financement des activités statistiques.

Au terme des travaux entrepris aussi bien sur l'évaluation du SDS que pour l'étude diagnostique, les insuffisances qui affectent le SSN ont été relevées, notamment sous la forme : de ressources humaines inadaptées, de manque notoire de moyens financiers et matériels, de manquements dans l'accessibilité des certaines données, de la faible valorisation des statistiques produites, de lacunes dans la couverture des besoins, des contraintes dans le recours aux TIC, et d'absence de stratégie adaptée pour le financement des activités statistiques.

C'est partant de ces résultats ainsi que des leçons à tirer de la mise en œuvre du SDS 2008-2013 qu'ont été identifiés les axes stratégiques de la SNDS. En fait, les résultats de l'étude diagnostique comme ceux de l'évaluation du SDS ont tous milité en faveur de la reconduction des axes du SDS, moyennant quelques reformulations. La SNDS a ainsi retenu comme axes stratégiques :

- le renforcement du dispositif institutionnel et organisationnel :
- le renforcement de la production statistique pour une meilleure couverture des besoins et pour l'amélioration de la qualité des produits statistiques,
- l'amélioration de la diffusion et de la promotion de l'utilisation des statistiques pour l'analyse et la recherche ;
- et le renforcement des capacités pour un système statistique plus efficace.

Ces axes ont fait l'objet d'un plan d'actions articulé autour de deux types de mesures : d'une part, les mesures de portée générale devant donc affecter l'ensemble du SSN, et les mesures dont la mise en œuvre devra être adaptée à chaque structure, d'autre part.

Les mesures de portée générale concernent la coordination du SSN, la politique de financement, la gestion des ressources humaines et la politique dans le domaine des TIC.

A côté de ces éléments, le plan d'actions de la SNDS comporte également des activités dont la déclinaison répond aux besoins spécifiques de chaque structure considérée.

Pour accroître les chances de succès de la SNDS, il est retenu un dispositif de suivi-évaluation performant. Ainsi, dans l'horizon temporel arrêté, le plan d'actions fera l'objet d'une programmation glissante régie par un processus de suivi-évaluation rigoureux, sur une base trimestrielle et sous le contrôle d'instances responsabilisées à cet effet. Le regroupement, sous la forme de programmes, d'activités relatives à différents axes et à diverses structures mais relevant du même domaine facilitera la coordination et le suivi-évaluation. Participe également à cette facilitation la déclinaison du Plan d'actions de la SNDS en plans d'actions par sous-comité. Enfin, une revue à mi-parcours et une revue finale du plan d'actions de la SNDS devront notamment se tenir.

Sur un autre plan, il importe de souligner que l'un des enjeux majeurs de la SNDS 2014-2019 tient au fait que sa période couvre celle du Plan d'Actions Prioritaires 2014-2018 du Plan Sénégal Emergent (PSE). Il est en outre à noter que le PSE, qui traduit la vision définie par le Chef de l'Etat pour un Sénégal Emergent, a pour horizon l'année 2035, qui correspond fort justement à celui assigné à la vision de la SNDS, comme à l'étude prospective « Sénégal 2035 ».

L'horizon 2035 commun aux visions qui sous-tendent la SNDS et le PSE, et plus particulièrement le chevauchement entre la période du PAP du PSE et celle de la SNDS montrent clairement que l'une des missions principales de la SNDS consistera à fournir aux autorités nationales et à l'ensemble des acteurs du développement du Sénégal les éclairages utiles à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du PSE sur la période 2014-2019. La SNDS doit également s'inscrire dans la perspective de répondre efficacement à la demande en données qui résultera de l'Agenda de Développement Post 2015.

Enfin, il convient de noter que le financement nécessaire à la mise en œuvre de la SNDS est estimé à 96, 943 milliards, contre 52, 367 milliards pour le SDS.

## II. LE DIAGNOSTIC DU SSN

Comme préalable à l'identification des axes stratégiques de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2014-2019, il a été procédé à l'évaluation de la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique 2008-2013 ainsi qu'à la conduite d'une nouvelle étude diagnostique.

### II.1 L'évaluation de la mise en œuvre du SDS 2008-2013

Le SDS 2008-2013 a été élaboré en référence à la vision suivante :

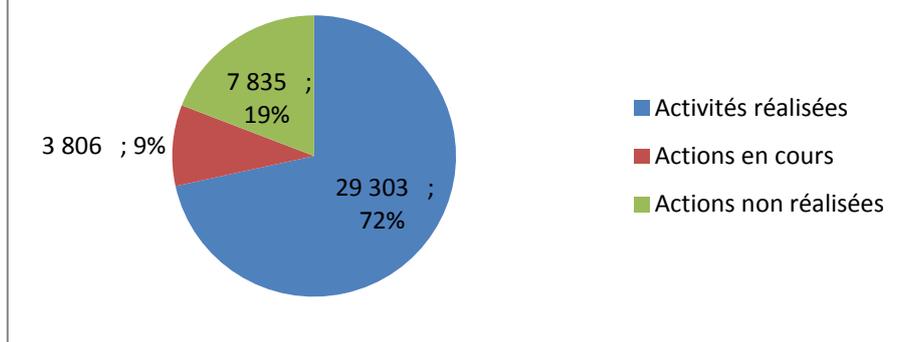
**« Devenir un Système Statistique National stable, cohérent et répondant de façon satisfaisante aux besoins des utilisateurs ».**

Pour poser les premiers jalons devant contribuer à l'avènement de cette vision, le SDS 2008-2013 avait été bâti autour des axes et des objectifs opérationnels déclinés comme suit :

- **Axe 1** : Renforcement du dispositif institutionnel;
- **Axe 2** : Amélioration de la qualité des produits statistiques ;
- **Axe 3** : Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des statistiques pour l'analyse et la recherche;
- **Axe 4** : Renforcement des capacités pour un système statistique plus efficace.

Sur les 182 activités qui étaient programmées au titre du SDS 2008-2013, l'on estime que 51% (représentant 72% du montant total prévu) ont été entièrement réalisées, 8% (soit 9% du coût global) sont engagées et se poursuivent, alors que 41% (soit 19% du coût global) n'avaient pas encore connu de démarrage à fin décembre 2013. Ces chiffres montrent que ce sont les activités qui pèsent le plus dans le budget du SDS qui ont été réalisées. Pour les activités qui n'ont pas été engagées jusqu'en fin 2013, chacune d'entre elles a été réappréciée, pour être reprogrammée ou abandonnée.

## Niveau de mise en oeuvre du SDS



A côté des chiffres ci-dessus sur la mise en œuvre du SDS, il y a lieu de noter que les faiblesses notées dans le financement des activités statistiques comme au niveau des ressources humaines et le faible recours de certaines structures aux TIC sont reconnus comme étant les principales contraintes qui limitent les performances du SSN. L'étude réalisée en 2011 et portant revue des dépenses publiques dans le secteur de la statistique avait notamment mis en exergue l'impact négatif des coupes budgétaires sur les activités statistiques.

Il convient par ailleurs de souligner que le rôle attendu du SDS n'a pas été pleinement rempli en raison notamment de l'existence de déficits dans la coordination ainsi que d'une appropriation insuffisante dans plusieurs domaines sectoriels. De façon spécifique, on peut noter aussi certaines insuffisances comme la faible prise en compte de thèmes relatifs à l'environnement, au genre et à la gouvernance.

Sur un autre plan, l'on retient que le SDS 2008- 2013 a doté le Sénégal d'un outil de planification pluriannuelle des actions prioritaires du SSN. Il a constitué pour l'ensemble du SSN un cadre incontournable de référence pour le développement des activités statistiques. La mise en œuvre du SDS s'est traduite par un début de changement impliquant une dynamique fédérant progressivement les différents acteurs du SSN.

Le SDS a notamment été pour l'ANSD un cadre de référence ayant facilité la mise en cohérence de l'activité statistique nationale, mettant bien en évidence les principales priorités à moyen terme et aidant progressivement à asseoir le rôle central que joue l'Agence.

De même, le SDS a servi de cadre à la réalisation de projets de grande envergure comme le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE), la construction du Siège de l'Agence, le portail du Système Statistique National, l'annualisation de l'enquête EDS-MICS, le passage à la trimestrialisation des comptes nationaux, l'adoption de l'indice national des prix à la consommation ainsi que de l'indice

mensuel de production industrielle, et les séries d'enquêtes dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Tous les enseignements mentionnés ci-dessus, y compris la nature et l'ampleur des contraintes rencontrées, ont été pris en compte dans l'élaboration de la SNDS 2014-2019.

## II.2 L'étude diagnostique

Les analyses menées aux fins de l'étude diagnostique se sont appuyées à titre de référence sur les trois axes du PSE et ont été sous-tendues par la configuration de la cartographie cible du SSN, cette dernière étant elle-même articulée autour d'une répartition du CTPS en vingt sous-comités, dont chacun présente en son sein une structure « leader ». Compte tenu de son poids et de son rôle dans le SSN mais aussi de la difficulté de ventiler ses services entre les autres sous-comités, l'ANSD est considérée comme un sous-comité et est donc souvent analysée séparément. Figure en annexe le tableau récapitulatif des sous-comités du CTPS ainsi que leur structuration selon les axes du PSE.

Partant de cette démarche, la revue des principales problématiques relatives au cadre institutionnel et organisationnel du SSN comme aux autres facteurs qui déterminent ses performances a conduit en l'identification ou la confirmation d'un certain nombre de constats. S'agissant précisément du cadre institutionnel et organisationnel du SSN, les enjeux et défis qui lui sont liés avaient justifié de lui consacrer le premier des quatre axes du Schéma Directeur de la Statistique 2008-2013 : il s'agissait de renforcer le dispositif institutionnel en complétant le cadre juridique, en améliorant le cadre organisationnel, en rendant effectives la coordination et la programmation statistiques et en assurant le financement des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables.

Depuis l'adoption du SDS en 2007, plusieurs textes réglementaires ont été pris et la loi 2012-03 du 03 janvier 2012 a été adoptée en vue de modifier et compléter la loi 2004-21 portant organisation des activités statistiques.

Après deux ans, l'absence de décret d'application sur les nouvelles dispositions contenues dans la loi 2012-03 du 03 janvier 2012 ne permet pas leur application concrète.

Concernant les textes réglementaires déjà en vigueur, beaucoup d'entre eux rencontrent des difficultés de mise en œuvre efficace. Ainsi, l'organe supérieur de l'architecture du SSN, à savoir le Conseil National de la Statistique, n'arrive pas à tenir la périodicité annuelle de ses rencontres et ne s'est réunie jusqu'ici qu'une seule fois, en 2011. De ce fait, un certain nombre de décisions importantes sont toujours en attente, ce qui affecte négativement la gouvernance du SSN.

Le CTPS pour sa part arrive à organiser ses réunions, mais ses performances suscitent également des préoccupations, car la coordination des activités statistiques demeure largement insuffisante dans beaucoup de secteurs.

S'agissant de la concertation et de la coordination avec les PTF, elles restent à renforcer, bien que les PTF aient mis en place un groupe thématique sur la statistique.

A côté des aspects généraux du SSN, les structures prises individuellement présentent des caractéristiques propres au plan institutionnel et organisationnel. Il en est ainsi du statut juridique, de l'organisation des systèmes de collecte et de traitement des données, du niveau de gestion des activités statistiques au sein des organigrammes, de l'existence de structures déconcentrées et du niveau des ressources matérielles et logistiques disponibles. Pour ce dernier aspect, la donnée nouvelle majeure est l'achèvement en Mai 2013 de la construction du siège de l'ANSD, qui dispose désormais d'un cadre de travail beaucoup plus fonctionnel.

S'agissant du niveau de gestion des activités statistiques, les échelons hiérarchiques des entités en charge de la production statistique (direction, division, service, cellule, etc..) ne sont pas de nature à assurer l'autonomie desdites entités, ni même leur visibilité.

Concernant les performances du SSN en matière de production et de diffusion de données afin de répondre à la demande, une approche basée sur la configuration des sous-comités est privilégiée. Cette approche montre que les résultats enregistrés sont très variables d'un sous comité à un autre, ou même entre les groupes de sous-comités classés selon les axes du PSE.

Les structures appartenant aux sous comités polarisés par l'Axe 1 (intitulé Transformation structurelle de l'économie et Croissance) du PSE ont une forte tradition de production de statistiques, nonobstant les différences qui existent entre structures.

Dans le groupe des sous comités placés sous l'axe 2 du PSE intitulé Capital humain, Protection sociale et Développement durable, les sous comités Education et Santé mènent des activités statistiques très développées, même si la qualité des données appelle des améliorations notables.

Concernant les sous-comités de l'axe 3 du PSE (intitulé Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité), ils n'ont pas réellement une tradition de production statistique, alors que qu'une forte demande est générée par le processus d'approfondissement de la gouvernance, notamment dans ses dimensions relatives à la décentralisation, à la transparence et à l'équité de genre.

Dans leur ensemble, les sous comités doivent entreprendre des efforts constants d'amélioration de la production et de la diffusion statistique. Il s'agit de relever les insuffisances qui prévalent notamment sous la forme : de ressources humaines inadaptées, de manque notoire de moyens financiers et matériels, de manquements dans l'accessibilité des certaines données, de faible valorisation des statistiques produites, de lacunes dans la

couverture des besoins, de contraintes dans le recours aux TIC, et d'absence de stratégie adaptée pour le financement des activités statistiques.

Ces insuffisances se déclinent avec des ampleurs plus ou moins différenciées selon les sous-comités du CTPS.

Le tableau 1 ci-après récapitule la situation des sous-comités du CTPS au regard des différentes thématiques qui déterminent leurs performances en matière de conduite des activités statistiques. La légende dudit tableau est ainsi présentée.

**Légende du tableau :**

**Thèmes des activités statistiques considérées:**

<b>1</b>	<b>Cadre institutionnel et organisationnel</b>	
<b>2</b>	<b>Coordination, programmation et opérationnalisation des activités statistiques</b>	
<b>3</b>	<b>Production et dissémination de l'information statistique</b>	
<b>3-1</b>	<b>Intégrer la statistique en tant qu'élément transversal dans le processus de développement.</b>	
<b>3-2</b>	Evaluer et hiérarchiser les besoins des utilisateurs.	
<b>3-3</b>	Entreprendre l'élaboration de données.	
<b>3-4</b>	Améliorer l'infrastructure statistique.	
<b>3-5</b>	Améliorer l'analyse des données.	
<b>3-6</b>	Améliorer la diffusion de données	
<b>3-7</b>	Exploiter les technologies de l'information et de la communication (TIC)	
<b>4</b>	<b>Rôle et place des TIC</b>	
<b>5</b>	<b>Capital humain</b>	
<b>6</b>	<b>Financement des activités statistiques</b>	

**Degrés de performances : Bon : \*\*\* Moyen : \*\* Faible : \***

**Tableau 1 : Synthèse du diagnostic suivant les sous-comités du SSN et selon les axes du PSE**

Thèmes	1	2	3							4	5	6	
Sous thèmes			3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7				
<b>AXE 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance</b>													
1	Gestion économique et financière	**	**	**	**	**	**	**	**	***	***	*	**
2	Microfinance	*	*	*	*	*	**	*	*	**	**	*	*
3	Pêche	*	*	**	*	*	*	*	*	**	**	*	*
4	Agriculture et Elevage	*	**	**	**	**	**	**	**	***	***	*	**
5	Energie	*	**	**	*	*	*	*	**	***	***	*	*
6	TIC	*	*	**	*	*	*	*	*	***	***	*	*
7	Industrie et Mines	*	**	**	*	*	*	*	**	**	**	*	*
8	Infrastructures	*	*	**	*	*	*	*	*	**	**	*	*
9	Artisanat Tourisme et Culture	*	*	**	*	*	*	*	*	**	**	**	*
10	Commerce	*	*	**	*	*	*	*	**	***	***	*	*
<b>AXE 2: Capital humain, protection sociale et développement durable</b>													
11	Education et formation	**	***	**	**	***	***	*	***	***	***	***	**
12	Santé	**	**	**	**	***	***	*	***	***	***	**	**
13	Hydraulique et assainissement	*	**	**	**	***	*	*	***	**	**	*	**
14	Environnement et ressources naturelles	*	**	*	*	**	**	**	**	**	**	*	**
15	Habitat et cadre de vie	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
16	Emploi, travail et organisations professionnelles	*	*	*	*	*	**	*	*	*	*	*	*
17	Sport et Jeunesse	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
<b>AXE 3: Gouvernance, Institutions, Paix et sécurité</b>													
18	Gestion administrative et sécuritaire	*	*	**	*	*	*	*	*	**	**	**	*
19	Justice	*	**	**	*	**	**	**	***	**	**	*	*
20	Equité de genre, famille solidarité nationale	*	**	**	*	*	**	**	*	*	*	*	*
	<b>ANSD</b>	<b>**</b>	<b>**</b>	<b>***</b>	<b>**</b>	<b>***</b>	<b>***</b>	<b>***</b>	<b>***</b>	<b>***</b>	<b>**</b>	<b>**</b>	<b>**</b>

### III. AXES STRATEGIQUES POUR LA SNDS 2014-2019

Au titre de l'analyse des axes stratégiques, il convient d'abord de procéder à leur identification et ensuite à leur déclinaison selon les sous-comités.

#### III.1 Identification des axes

Rappelons que le SDS 2008-2013 a été élaboré en référence à la vision suivante :

« Devenir un Système Statistique National stable, cohérent et répondant de façon satisfaisante aux besoins des utilisateurs ».

Pour la SNDS 2014-2019, il est retenu de reconduire la vision du SDS 2008-2013, tout en lui attachant cependant l'horizon 2035, partant de l'hypothèse que trois nouvelles stratégies à partir de 2014 devraient permettre de contribuer notablement à la réalisation de ladite vision. Il importe à cet égard de noter que 2035 constitue fort opportunément l'horizon de la vision d'un Sénégal Emergent qui a inspiré pour la période 2014-2024 le Plan Sénégal Emergent (PSE).

Pour chacun des quatre axes du SDS 2008-2013, les objectifs opérationnels ont été déclinés.

La vision restant inchangée, pour passer du SDS 2008-2013 à la SNDS 2014-2019, la démarche méthodologique adoptée a consisté à: d'une part, apprécier le cadre conceptuel du SDS et le bilan de sa mise en œuvre pour en tirer des leçons, d'autre part à tenir compte des résultats de l'analyse diagnostique du SSN, qui décrit la situation du SSN en 2013.

Vu les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du SDS et le fait que l'étude diagnostique menée dans le cadre de l'élaboration de la SNDS n'a pas remis en cause les constats faits lors de l'élaboration du SDS 2008-2013, la reconduction des axes et des objectifs opérationnels du SDS s'est imposée pour la nouvelle stratégie. Pratiquement, seul l'Axe 2 du SDS a fait l'objet d'une reformulation.

**Concernant l'Axe 1 du SDS 2008-2013**, le document mentionne que « Cet axe répond à la nécessité de disposer d'un SSN complet, stable, et cohérent dans son organisation... ».

A la lumière des résultats de l'évaluation du SDS et surtout du diagnostic effectué, il apparaît indiscutablement que le maintien de cet axe s'impose, y compris même dans sa formulation, avec toutefois l'ajout de la dimension organisationnelle, au regard notamment de la lourdeur qui affecte encore le fonctionnement du SSN.

Après l'option prise de reconduire l'axe 1 du SDS, il reste à considérer les objectifs opérationnels qui lui étaient attachés, à savoir: (1) réviser et compléter le cadre juridique en vigueur (2) améliorer le cadre organisationnel (3) rendre effectives la coordination et la

programmation statistiques et (4) assurer le financement adéquat des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables.

Pour des considérations d'ordre pratique, il a paru opportun, dans le cadre de la SNDS, de fusionner et reformuler les deux premiers objectifs opérationnels du SDS pour arriver à l'intitulé suivant :

« Réviser et compléter le cadre juridique, réglementaire et organisationnel ».

Cette fusion a paru d'autant plus indiquée que, comme on aura à le souligner plus bas, une seule ligne d'actions avait été inscrite sous l'objectif relatif au cadre organisationnel (à savoir faire effectivement de l'ANSD la structure faitière du SSN).

**Concernant l'axe 2 du SDS**, rappelons qu'il a pour libellé « Amélioration de la qualité des produits statistiques » et pour objectifs opérationnels : (1) disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés ;(2) disposer de statistiques les plus désagrégées possibles, tenant compte notamment du genre et de la décentralisation.

L'objectif opérationnel 1 est d'actualité, pour l'ANSD qui doit rester attachée au renforcement et à la préservation de la qualité pour ses propres productions, mais aussi et surtout en ce qui concerne les autres structures (dont l'architecture statistique de certaines d'entre elles restent à construire (absence de métadonnées, de base de sondage fiable, etc..)).

Quant à l'objectif opérationnel 2 qui met l'accent sur le genre et la décentralisation, il renvoie davantage à des préoccupations de production que de qualité, ce qui milite en faveur de l'extension de cet axe pour inclure la dimension production.

**Pour l'axe 3** qui consiste en « l'amélioration de la diffusion et la promotion de l'utilisation des statistiques pour l'analyse et la recherche », ses objectifs opérationnels sont ainsi déclinés (1) orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande ; (2) améliorer la diffusion ; (3) faciliter l'accès des utilisateurs aux statistiques; (4) développer une politique de communication ; (5) promouvoir la culture statistique ; et (6) encourager la recherche et l'analyse approfondie par les utilisateurs.

Il apparaît que l'objectif opérationnel 1 consistant à « orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande » renvoie plus à des préoccupations de production statistique et de qualité qu'à celles de diffusion : il est dès lors jugé plus judicieux de le rattacher à l'axe 2.

En cohérence avec les résultats du diagnostic opéré, les autres objectifs opérationnels (de 2 à 6) restent tout à fait justifiés et qui s'imposent tous avec la même importance.

**Concernant l'axe 4** centré sur le « Renforcement des capacités pour un système statistique plus efficace », sa poursuite est préconisée à travers : (1) une bonne politique de gestion des ressources humaines du Système Statistique National ; (2) une bonne politique de gestion

des ressources matérielles et des infrastructures; (3) l'utilisation systématique des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; et enfin (4) une bonne politique de gestion des ressources financières.

Avec l'acceptation que les différentes politiques de gestion évoquées dans ces déclinaisons des objectifs opérationnels incluent à la fois les aspects mobilisation et utilisation rationnelle des ressources humaines, matérielles et financières, ces objectifs sont pleinement justifiés, surtout pour la plupart des services statistiques ministériels.

Il y a lieu de souligner ici que le personnel statisticien du SSN (à savoir les cadres statisticiens qui exercent soit à l'ANSD soit dans les services ministériels ou autres organismes) connaît depuis l'avènement de l'ANSD en 2006 une situation ambivalente, le personnel de celle-ci étant régi par un statut d'Agence, pendant que ceux des autres services restent soumis au statut de la fonction publique.

Par ailleurs, le manque notoire de statisticiens en nombre et en qualité constitue une contrainte très répandue.

L'équipement et la formation à l'utilisation systématique des TIC dans les différentes fonctions statistique (la collecte, le traitement, l'analyse, la diffusion et la conservation) revêtent un caractère urgent.

En matière d'infrastructures, si l'ANSD est logée depuis le dernier trimestre 2013 dans son nouveau siège avec pratiquement les commodités requises, il demeure que beaucoup d'entités fonctionnent dans des environnements physiques inadaptés.

Toutes les contraintes évoquées ci-dessus sont exacerbées d'une manière ou d'une autre par la faiblesse des ressources financières disponibles, d'où l'importance cruciale de la politique de financement du SSN.

Au terme de la revue des quatre axes stratégiques du SDS 2008-2013, il est apparu indiqué de reconduire les axes 1, 3 et 4 dans leur formulation, l'axe 3 étant cependant délesté de son objectif opérationnel 1 qui reste cependant à prendre en charge par la SNDS.

Concernant l'axe 2 du SDS, sa reformulation dans le cadre de la SNDS est jugée opportune pour plusieurs raisons. En effet, tout en reconnaissant que l'amélioration de la qualité des produits statistiques demeure un souci majeur, il s'est agi aussi de faire davantage justice à la production statistique, en termes de couverture des besoins. On a noté en effet que même pour les secteurs ayant déjà une tradition de production statistique, il existe souvent des besoins importants qui ne sont pas à ce jour satisfaits. Outre cette réalité, une demande émergente mais de plus en plus forte est exprimée dans des secteurs comme ceux constituant l'axe 3 du PSE (sur les aspects ayant trait à la gouvernance, aux institutions, à la paix et à la sécurité). L'approfondissement du processus démocratique et celui de la décentralisation induisent des besoins nouveaux, et l'Acte III de la décentralisation dont la

mise en œuvre va coïncider avec celle de la SNDS invite au renforcement et certainement aussi à la réorganisation des représentations régionales de l'ANSD, en vue d'une meilleure adaptation à la nouvelle organisation administrative et économique.

Le renforcement de la production statistique a donc été explicité comme axe stratégique, avec un rappel concernant le besoin d'amélioration de la qualité qui est déjà annoncée comme une préoccupation majeure. Il en a résulté un axe articulé comme suit :

Renforcer la production statistique pour une meilleure couverture des besoins et pour l'amélioration de la qualité des produits statistiques.

Cet axe vient en remplacement de l'axe 2 du SDS. L'objectif opérationnel 1 de l'axe 3 du SDS (« orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande ») intègre ce nouvel axel (à inclure dans la SNDS).

Au total, les axes stratégiques de la SNDS se déclinent comme indiqué dans le tableau qui suit.

**Tableau 2 : Structuration de la SNDS selon les axes et leurs objectifs stratégiques**

AXES	Objectifs stratégiques	
	Nombre	Déclinaison
<b>Axe 1 : RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL</b>	3	1.1. Réviser et compléter le cadre juridique, réglementaire et organisationnel
		1.2. Rendre effectives la coordination et la programmation statistiques
		1.3. Assurer le financement adéquat des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables
<b>Axe 2 : RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION STATISTIQUE</b>	2	2.1. Disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés
		2.2. Orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande
<b>Axe 3 : AMELIORATION DE LA DIFFUSION ET PROMOTION DE L'UTILISATION DES STATISTIQUES</b>	5	3.1. Améliorer la diffusion
		3.2. Faciliter l'accès (physique, technique, financier) des statistiques aux utilisateurs
		3.3. Développer une politique de communication
		3.4. Promouvoir la culture statistique
		3.5. Encourager la recherche et l'analyse approfondie par les utilisateurs
<b>Axe 4: RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR UN SSN EFFICACE</b>	4	4.1. Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources humaines
		4.2. Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources matérielles et des infrastructures
		4.3. Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources financières
		4.4. Systématiser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication
<b>Ensemble</b>	<b>14</b>	

## III.2 Déclinaison des axes en objectifs opérationnels et en lignes d'actions

Après la justification de la reconduction- et de la reformulation le cas échéant- des axes du SDS et de leurs objectifs opérationnels, il convient de procéder à leur déclinaison en lignes d'actions, de mettre en exergue les principales activités envisagées sous ces lignes d'actions, et d'esquisser les résultats attendus au titre de chaque objectif opérationnels.

### III.2.1 AXE 1 : Renforcement du cadre institutionnel et organisationnel

Les objectifs opérationnels de cet axe consistent à : (1) réviser et compléter le cadre juridique, réglementaire et organisationnel, (2) rendre effectives la coordination et la programmation statistiques au sein du SSN et (3) assurer le financement des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables.

#### **Réviser et compléter le cadre juridique, réglementaire et organisationnel**

Pour renforcer les progrès enregistrés dans la révision du cadre institutionnel (à travers notamment l'adoption de la loi 2004/21 et de ses décrets d'application), l'élaboration du SDS avait été mise à profit pour mettre en place les réformes juridiques visant à ancrer davantage l'ANSD dans son rôle d'organe central du SSN, de même que celles de nature à rendre plus fonctionnels les sous comités du SSN.

Les lignes d'actions qui avaient été inscrites sous cet objectif opérationnel du SDS sont les suivantes (1) réviser et inclure de nouvelles dispositions dans les textes en vigueur, (2) préparer, adopter et mettre en œuvre les textes d'application prévus dans les lois et décrets en vigueur, (3) assurer la promotion du cadre juridique du SSN (4) renforcer l'indépendance et la transparence du SSN (5) et préparer les textes relatifs à la politique de sécurité de l'ensemble du système.

En effet, concernant cette dernière ligne d'actions portant sur les textes relatifs à la politique de sécurité de l'ensemble du SSN, la préoccupation qui les sous-tendait n'est plus d'actualité, car des dispositions juridiques visant le même objectif ont été prises à l'initiative de l'ADIE (Agence de Développement de l'Informatique de l'Etat).

Pour ce qui est du renforcement l'indépendance et la transparence du SSN, cette ligne d'actions est fondue dans une ligne d'actions plus large, intitulée « Adopter de nouvelles dispositions », et qui s'inscrit en droite ligne des formulations des deux lignes d'actions consistant respectivement à « réviser et inclure de nouvelles dispositions dans les textes en vigueur » et à « préparer, adopter et mettre en œuvre les textes d'application prévus dans les lois et décrets en vigueur ».

La ligne d'actions intitulée « Faire effectivement de l'ANSD la structure faîtière du SSN » qui figurait dans l'objectif opérationnel relatif au cadre organisationnel dans l'Axe 1 du SDS est à maintenir comme tel.

Au total, dans le cadre de la SNDS, les lignes d'actions inscrites sous l'objectif « Réviser et compléter le cadre juridique, réglementaire et organisationnel » sont déclinées ainsi : (1) réviser et inclure de nouvelles dispositions dans les textes en vigueur, (2) préparer, adopter et mettre en œuvre les textes d'application prévus dans les lois et décrets en vigueur, (3) adopter de nouvelles dispositions du SSN, (4) faire effectivement de l'ANSD la structure faîtière du SSN, (5) et assurer la promotion du cadre juridique du SSN.

Ces lignes d'actions ont été déclinées en plusieurs activités importantes dont certaines étaient déjà réalisées dans le cadre du SDS, d'autres étant nouvellement programmées.

Parmi les activités déjà exécutées sous ces lignes d'actions, on peut mentionner la révision de la loi n° 2004/21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques. Cette révision est faite à travers l'adoption de la loi 2012-03 du 03 janvier 2012. Comme déjà annoncé plus haut, cette nouvelle loi a introduit plusieurs améliorations et innovations.

Par ailleurs, relativement au décret 2005-435 du 23 mai 2005 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du CNS et du CTPS, les textes appropriés (décrets ou arrêtés) ont été pris pour (i) fixer la liste des services et organismes chargés de la production statistique (ii) nommer les membres du CNS (iii) et pour nommer ceux du CTPS.

Par contre, la création de Directions régionales de l'ANSD, la mise en place d'un mécanisme de gestion centralisée de toutes les ressources humaines du SSN par l'ANSD, la création d'une Commission indépendante de la Statistique, la mise en place d'un code de bonne pratique pour les statisticiens du secteur, et l'élaboration d'un texte organisant la sécurité de l'ensemble du SSN n'ont pu être réalisées et sont donc à considérer dans la SNDS. Il en est de même pour les textes d'application de la loi 2012-03. La SNDS devrait permettre en outre l'adoption des dispositions relatives à : la révision de l'arrêté organisant les sous-comités afin de revoir la liste des sous-comités, désigner des structures leader et enfin renforcer l'accompagnement technique et financier des sous-comités par l'ANSD, et aux recommandations d'ordre institutionnel relatives à la cartographie du SSN et la mise en œuvre des recommandations d'ordre institutionnel relatives à la gestion centralisée des ressources humaines du SSN.

A l'échelle des secteurs, plusieurs propositions de portée réglementaire ou organisationnelle sont prises en compte dans la programmation de la SNSD. On peut citer la définition d'un cadre réglementaire de gestion de l'information sanitaire, ainsi que plusieurs activités ayant trait au renforcement ou à la création d'unités statistiques plus autonomes (touchant par exemples l'observatoire national de l'emploi et des qualifications professionnelles,

l'observatoire national des accidents de travail et maladies professionnelles, l'observatoire national des territoires, etc.).

### **Rendre effectives la coordination et la programmation statistiques au sein du SSN**

La coordination et la programmation statistiques relèvent essentiellement du CNS, du CTPS et de l'ANSD (à travers notamment la CPCCI). Bien que le CTPS ait tenu des réunions régulières contrairement au CNS, dans certains sous-comités sectoriels, la coordination et la programmation n'ont pas été bien menées par les acteurs concernés au cours de la période du SDS.

A cet égard, rappelons que l'effectivité de la coordination et de la programmation devait être atteinte grâce aux lignes d'actions suivantes : (1) rendre plus opérationnels le CNS et le CTPS, (2) renforcer l'organe chargé de la coordination et de la programmation au niveau de l'ANSD, notamment la CPCCI qui devait être érigée en Direction, (3) mettre en place un cadre formel et opérationnel d'expression des besoins des utilisateurs de statistiques.

Dans le cadre de la SNDS, un certain nombre d'activités de coordination ne s'inscrivant sous aucune des lignes d'actions ci-dessus ont conduit à l'identification de la nouvelle ligne d'actions intitulée « renforcer la coordination des activités statistiques au niveau des structures SSN ».

Le bilan du SDS montre que toutes ses activités relatives à ces lignes d'actions sont à reconduire dans le plan d'actions de la SNDS, et s'y ajoutent, entre autres, l'organisation des revues de la SNDS et plusieurs activités de coordination à l'échelle des secteurs.

Sont attendus des activités programmées les résultats suivants : (1) les réunions du CNS et du CTPS se tiennent avec la régularité définie par les textes ; (2) l'ANSD assure avec efficacité la coordination et la programmation des activités statistiques, la CPCCI étant renforcée en personnel et érigée en Direction ; et (3) les besoins des utilisateurs sont dûment pris en compte dans la programmation des activités statistiques.

### **Assurer le financement des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables**

Au-delà de la cohérence du dispositif institutionnel, le SSN a besoin d'être financé selon des modalités adéquates pour fonctionner de manière efficace. C'est à ce titre que l'objectif opérationnel consistant à assurer le financement des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables a été retenu parmi ceux assignés à l'axe 1.

Une seule ligne d'actions a été attachée à l'objectif opérationnel concerné : il s'agit allouer des ressources budgétaires propres aux activités.

Dans sa mise en œuvre, le SDS a connu quelques lacunes dans la programmation budgétaire pluriannuelle, et dans le financement des activités statistiques. La table ronde des

bailleurs prévue n'a pas eu lieu, de même que la mise en place d'un fonds de développement de la statistique (seule l'étude de faisabilité de ce fonds a été menée).

Face à ce constat, la poursuite de l'objectif opérationnel concerné devrait désormais se faire dans le cadre de la SNDS à travers la ligne d'actions ainsi formulée « mettre en place des mécanismes de financement adéquat du SSN », en lieu et place de celle qui figurait dans le SDS, sous l'intitulé « allouer des ressources budgétaires propres aux activités ».

Les activités inscrites dans le Plan d'actions de la SNDS devraient contribuer à l'atteinte des résultats suivants : (1) la durabilité du financement des activités statistiques courantes est assurée ; (2) des mécanismes de financement adéquat des activités statistiques sont mis en place (3) l'Etat contribue significativement au financement des activités statistiques courantes, (4) l'autonomie financière des structures de production est renforcée et (5) les partenaires au développement contribuent au financement des opérations statistiques.

### III.2.2 AXE 2 : Renforcement de la production statistique pour une meilleure couverture des besoins et pour l'amélioration de la qualité des produits statistiques.

Cet axe compte deux objectifs opérationnels : (1) disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés et (2) orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande.

En vue de disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés, il faut souligner que le Sénégal qui a adhéré au SGDD et qui aspire à la NSDD doit maintenir ses acquis et poursuivre ses efforts pour répondre progressivement aux normes exigées. Il revient à l'ANSD de jouer un rôle prépondérant pour le respect des normes, la rationalisation du système national de collecte, et la constitution systématique de métadonnées, tout cela à travers un suivi plus rapproché et une coordination plus poussée des activités statistiques.

Les efforts d'amélioration de la qualité des données sont à combiner avec ceux destinés à satisfaire une demande de plus en plus large et diversifiée.

Comme déjà présenté dans la partie consacrée à l'identification des axes et des objectifs opérationnels, l'axe 2 du SDS a fait l'objet d'une nouvelle reformulation dans le cadre de la SNDS, y compris aussi dans la déclinaison des objectifs opérationnels, ce qui affecte nécessairement les lignes d'actions.

Ces changements notables sont reflétés dans le tableau ci-après qui établit la grille de passage de l'axe 2 du SDS à l'axe 2 de la SNDS.

Tableau 3 : Comparaison des déclinaisons de l'axe 2 du SDS et de l'axe 2 de la SNDS

SDS	SNDS
<b>Axe 2 : Amélioration de la qualité des produits statistiques</b>	Axe 2 : Renforcement de la production statistique pour une meilleure couverture des besoins et pour l'amélioration de la qualité des produits statistiques.
<p><b>2-1. Disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés.</b></p> <p><b>2-2. Disposer de statistiques les plus désagrégées possibles tenant compte notamment du genre et de la décentralisation.</b></p>	<p><b>2-1. Disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés.</b></p> <p><b>2-2. Orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande (figurait dans l'axe 3 du SDS).</b></p>
<p><b>2-1 Disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés</b></p> <p>2-1-1 -harmoniser les concepts, méthodes et nomenclatures ;</p> <p>2-1-2-mettre en place des bases de sondage régulièrement actualisées ;</p> <p>2-1-3-bâtir un système de collecte rationalisé et intégré ;</p> <p>2-1-4-apporter un appui technique aux producteurs du SSN ;</p> <p>2-1-5-améliorer le système statistique de l'Etat Civil ;</p> <p>2-1-6-améliorer les fréquences de production pour respecter les délais de publication en conformité avec la NSDD.</p>	<p><b>2-1 Disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés</b></p> <p>2-1-1-harmoniser les concepts, méthodes et nomenclatures ;</p> <p>2-1-2-bâtir un système de collecte rationalisé et intégré.</p>
<p><b>2-2-Disposer de statistiques les plus désagrégées possibles tenant compte notamment du genre et de la décentralisation</b></p> <p>2-2-1-prendre en compte la désagrégation dans la méthodologie, dans le traitement et dans l'analyse des données ;</p> <p>2-2-2- asseoir un système de collecte permettant la production de données de panel/cohorte et de données régionales et par zone géographique pertinente (le district sanitaire par exemple);</p> <p>2-2-3-procéder à des analyses approfondies.</p>	<p><b>2-2-Orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande</b></p> <p>2-2-1-élargir le champ de couverture des données selon les besoins ressentis ;</p> <p>2-2-2-adapter la production à la demande,</p> <p>2-2-3-actualiser et consolider la production statistique.</p>

### **Disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés :**

La réduction des lignes d'actions pour le même objectif opérationnel du SDS et de la SNDS, à savoir celui intitulé « Disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés » est due au fait que :

- la ligne d'actions portant « mise en place régulière des bases de sondage régulièrement actualisées » est devenue sans objet, les principales actions qui sous tendaient son inscription étant réalisées<sup>2</sup>,
- et les trois dernières lignes d'actions de la liste (à savoir: apporter un appui technique aux producteurs du SSN, améliorer le système statistique de l'Etat Civil, et améliorer les fréquences de production pour respecter les délais de publication en conformité avec la NSDD) traitaient de problématiques davantage liées à la production statistique ou à la formation qu'à la qualité des données (comme le confirment les actions qui étaient inscrites sous ces lignes dans le SDS).

Les deux lignes d'actions retenues pour l'objectif opérationnel considéré se limitent donc à : (1) harmoniser les concepts, méthodes et nomenclatures, et (2) bâtir un système de collecte rationalisé et intégré.

Différentes activités aussi importantes les unes que les autres (comme la validation nationale du recueil de définitions de concepts utilisées dans les données statistiques, l'harmonisation du NINEA, et l'harmonisation des concepts de travail décent,...) sont inscrites dans le Plan d'actions de la SNDS en vue d'harmoniser les concepts, méthodes et nomenclatures. Il en est de même pour la mise en place d'un système de collecte rationalisé et intégré (dont les actions suivantes : les études approfondies sur la base du RGPHAE et enquêtes sociodémographiques, et l'élaboration d'un système de collecte pour des données de panel/cohorte et de données régionales et par district sanitaire).

Les résultats attendus des deux lignes d'actions retenues sont : (1) la fiabilité et la comparabilité des données produites sont améliorées, et (2) les données sont produites à moindre coût et sont plus cohérentes.

### **Orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande**

En matière de production, la mise en œuvre du SDS a permis non seulement l'exécution des activités statistiques de production courante relative à la conjoncture, aux comptes

---

<sup>2</sup> Il s'agit : de l'actualisation régulière des bases de sondage à chaque recensement (RGPH, agriculture, élevage, santé, etc.), de l'établissement de la liste des bases de sondage existantes par secteur d'activités et de la numérisation des DR pour l'ensemble du territoire

nationaux, mais aussi la réalisation d'enquêtes importantes comme le 4ème Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage(RGPHAE), l'Enquête Démographie et Santé (EDS) et l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS). Néanmoins, outre les efforts requis pour le renforcement de la qualité des données, des progrès restent à faire dans la couverture des besoins statistiques relevant de plusieurs domaines (emploi, migration, genre, décentralisation etc.).

Tenant compte de la nature de ces besoins, l'objectif visant à orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande est décliné en trois lignes d'actions qui consistent à : (1) élargir le champ de couverture des données selon les besoins ressentis, (2) adapter la production à la demande, (3) actualiser et consolider la production statistique.

Pour élargir le champ de couverture des données selon les besoins ressentis, on compte parmi les opérations à effectuer : l'exécution d'enquêtes dans le secteur rural telles que l'enquête revenu des ménages agricoles, l'enquête décruée, l'enquête horticole, l'enquête sur les superficies irriguées et irrigables, la production de statistiques sur les transferts de fonds et l'étude sur la contribution des femmes entrepreneurs à la formation du PIB. Cette dernière activité aidera à apprécier plus objectivement les progrès réalisés en matière de politique sur la parité.

Concernant l'adaptation de la production à la demande, plusieurs activités relatives à des études, à des inventaires, à des enquêtes statistiques, à la création de plateformes d'échanges et d'observatoires sont à réaliser et parmi lesquelles figurent : la réalisation systématique d'enquête annuelle de satisfaction des utilisateurs et celle d'une étude de marché sur les demandes en informations statistiques sur le Sénégal et l'acquisition des outils informatiques de Gestion de la Relation Clientèle.

S'agissant de l'actualisation et de la consolidation de la production statistique, l'accent est mis sur les investigations statistiques de plus ou moins grande envergure pour la collecte d'informations de première nécessité. Ces investigations portent sur différents domaines de l'activité économique et sociale du pays. On peut en citer à titre illustratif : (1) **dans le secteur rural** : le Recensement National de l'Agriculture pour les modules complémentaires, l'enquête agricole annuelle, , le recensement national de l'élevage, l'enquête sur l'abattage des animaux domestiques, , l'Enquête de suivi des ressources halieutiques, (2) **dans le domaine de la santé** : l'Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS, Volet Ménages), , la production de la carte sanitaire, , les comptes nationaux de la santé, , et l'Enquête STEPS pour la surveillance des facteurs de risque des maladies chroniques ; (3) **au niveau de l'emploi** : l'Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES), l'Enquête sur l'emploi salarié (DASMO et Bilan social), l'audit physique et biométrique, l'Etude sur les métiers et compétences de la fonction publique, la redynamisation de la base de données accueil emploi, l'étude sur l'offre et l'emploi, et la production régulière d'informations

relatives au marché du travail ; (4) **sur les conditions de vie des ménages** : l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS-II), l'Enquête sur les Migrations et l'Urbanisation au Sénégal (EMUS) ; (5) **dans le domaine de l'analyse économique** : les Enquêtes sur les services, le Projet de Recensement des Entreprises industrielles, l'Enquête sur le secteur informel, les Enquêtes Nationales sur les TIC / volets entreprises et ménages, l' Enquête Nationale sur l'Etat civil (ENEC), l'Enquête sur l'offre et la demande touristiques, la Production des statistiques de productions minières, la Migration de la base de données des comptes nationaux vers ERETES, la Collecte et le Traitement des données du secteur de l'Energie (SIE), l' Enquête nationale sur l'inclusion financière au Sénégal (EIFIS) ; (6) **sur les aspects sociaux et de la bonne gouvernance** : les Enquêtes de représentativité des syndicats professionnels et des organisations patronales, l'Exploitation de registres administratifs pour les statistiques du milieu carcéral, l'Exploitation des registres pour la production des statistiques sur les interventions des Sapeurs pompiers, l'Exploitation des rapports des différentes structures de prise en charge des enfants et jeunes (-21ans) en danger et/ou en conflit avec la loi, l'Exploitation des répertoires et de récépissés pour la production de statistiques administratives, politiques et associatives et l'Enquête sur la Bonne gouvernance, paix et sécurité

Globalement, les actions ci-dessus visent les résultats suivants : (1) les nouveaux besoins sont adéquatement pris en charge, (2) les besoins des utilisateurs sont identifiés et satisfaits, et (3) les produits statistiques sont améliorés et régulièrement mis à jour.

### **III.2.3 AXE 3 : Amélioration de la diffusion et la promotion de l'utilisation des statistiques pour l'analyse et la recherche**

Les objectifs opérationnels sont ainsi déclinés :(1) améliorer la diffusion, (2) faciliter l'accès des utilisateurs aux statistiques; (3) développer une politique de communication, (4) promouvoir la culture statistique, (5) encourager la recherche et l'analyse approfondie par les utilisateurs.

#### **L'amélioration de la diffusion**

Le contexte dans lequel évolue le SSN est toujours marqué par le dynamisme de la demande en information statistique, notamment avec les exigences d'une gouvernance plus vertueuse et d'une démocratie en approfondissement constant. Les TIC continuent aussi de révolutionner les méthodes de diffusion. Si le SDS a permis d'enregistrer des acquis notables comme le développement de sites web à travers le SSN et la création du portail du SSN, il demeure que les lignes d'actions qui avaient été assignées dans le domaine de la diffusion restent d'actualité, à savoir : (1) mettre en place une politique de diffusion des produits statistiques afin de respecter les délais et les périodicités de diffusion, (2) mettre le

client au cœur du dispositif de diffusion des données statistiques (3)mettre en place une politique de diffusion par le Web (portail statistique) et (4) développer le partenariat entre le SSN et les structures de reprographie et de diffusion.

Au titre de ces lignes d'actions, plusieurs activités importantes sont inscrites dans le Plan d'actions de la SNDS, certaines étant nouvellement programmées, alors qu'il s'agit d'une reprogrammation pour d'autres. L'on peut ainsi citer : la mise en place d'un outil informatique d'alertes sur les parutions échues et non réalisées, l'organisation de forums annuels de discussion entre gestionnaires de centres de documentation, la mise en place d'un calendrier national de parution des publications des produits statistiques.

La réalisation de plusieurs actions participant à la poursuite et au développement des publications sectorielles (agriculture, élevage, pêche, santé, éducation, météo, ....) ; la création de sites WEB pour plusieurs structures, et la mise à jour du portail du SSN.

Comme résultats attendus, les activités ciblées en vue d'améliorer la diffusion : (1) les structures sont mieux préparées à diffuser leurs produits, à travers une gamme élargie de canaux, (2) les attentes des utilisateurs sont mieux prises en charge, et (3) l'accès des utilisateurs à l'information est facilité.

### **La facilitation de l'accès des utilisateurs aux statistiques**

La facilitation de l'accès des utilisateurs à l'information statistique doit aller de pair avec les efforts destinés à promouvoir la diffusion. Le recours aux divers moyens qu'offrent les TIC est sans doute la voie la plus appropriée pour cette facilitation.

L'accès à l'information revêt plusieurs formes : l'accès physique, le coût et l'aspect technique ou pédagogique. Toutes ces formes sont à cibler dans la quête d'un accès plus facile.

Dans le cadre du SDS, la poursuite de la facilitation de l'accès à l'information devait se faire à travers cinq lignes d'actions qui restent pertinentes pour la SNDS. Elles consistent à : (1) améliorer/mettre en ligne les bases de données du SSN, (2) créer et gérer efficacement des bases de données et des systèmes d'information, (3) rendre la compréhension des produits statistiques plus facile pour les utilisateurs, (4) assurer l'accès des données aux utilisateurs régionaux, et (5) exploiter les opportunités de vente des produits statistiques.

L'élargissement du champ d'application des TIC, aussi bien au sein des producteurs de données que des utilisateurs, induit le besoin constant, d'une part, d'améliorer/et de mettre en ligne les bases de données du SSN, et d'autre part, de créer et gérer efficacement les bases de données et systèmes d'information.

Un usage approprié de l'information statistique est indissociable de sa bonne compréhension et de sa qualité, et il convient dès lors de rendre plus lisibles les produits statistiques. Ainsi, la diffusion des métadonnées doit accompagner celle des produits statistiques.

Les régions étant souvent défavorisées dans la diffusion de l'information, les utilisateurs présents dans ces zones doivent bénéficier d'une attention particulière, surtout dans la perspective de l'application de l'Acte III de la décentralisation qui va renforcer la gouvernance locale et donc susciter des besoins accrus en information pour la définition et le pilotage des politiques locales : c'est pourquoi il faut assurer l'accès des données aux utilisateurs régionaux.

La dernière ligne d'actions recommande d'exploiter les opportunités de vente des produits statistiques. Cette ligne est sous-tendue par une préoccupation louable, mais qui pourrait être exprimée de manière à intégrer davantage d'objectifs. Il s'agit en fait de définir et mettre en œuvre une politique adaptée pour la commercialisation des produits statistiques.

La SNDS permet la réalisation de plusieurs activités initialement prévues dans le SDS mais restant à poursuivre ou à engager. On peut en citer: le développement sur le portail statistique d'un outil permettant de faire des cartes thématiques, l'équipement des services régionaux de l'ANSD et des services sectoriels régionaux en centres de documentation pour la vulgarisation des produits statistiques, la vulgarisation des principaux produits statistiques en langue locale, et l'anonymisation des bases de données du SSN et mise en ligne,

Au titre des activités nouvelles à inscrire dans le Plan d'Actions de la SNDS, on notera, entre autres : le renforcement du système d'information de gestion de l'élevage (SIGEL) (enquêtes modulaires), la mise à jour de la base de données numériques transversales (ANAT), et la mise en place d'une base de données envisagée par plusieurs structures (ANEJ, ANAM, AGEROUTE, APDA, DCI/Ministère du Commerce, BSDA, etc.).

A terme, l'exécution des activités programmées dans la SNDS contribueront à l'atteinte des résultats suivants (1) les modes et conditions de diffusion des données sont moins coûteux, (2) l'accès à l'information est plus aisée pour les utilisateurs, y compris ceux des régions; (3) les TIC ainsi que les langues nationales sont davantage utilisées par l'accès aux données statistiques, (4) la compréhension des données statistiques est rendue plus facile de par leur présentation.

### **L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de communication**

Une communication bien ciblée en termes de contenu et d'auditoire est nécessaire à la promotion de la statistique et à l'appropriation ainsi qu'au succès des réformes engagées.

Elle exige aussi un certain professionnalisme de la part des principaux acteurs devant la porter. Le volet communication de la SNDS est d'autant plus important qu'il conditionne la réussite d'autres segments de la SNDS, comme le plaidoyer et la promotion de la culture statistique.

Dans le cadre du SDS, deux lignes d'actions avaient été déclinées pour cet objectif opérationnel : (1) développer les partenariats avec des spécialistes de la communication, et (2) mettre en place une politique de communication en matière statistique.

Ces deux lignes sont reconduites, comme d'ailleurs certaines activités majeures programmées dans le SDS ont dû être différées (c'est le cas pour la signature de protocoles d'accord avec des professionnels de la communication : APS, journal officiel, médias privés, etc.).

Ces activités sont reconduites dans la SNDS, pour être complétées par d'autres actions à l'initiative des services sectoriels (santé, environnement). Les résultats escomptés suite à une mise en œuvre des activités de la SNDS dans le domaine de la communication sont : (1) les activités du SSN sont mieux connues et vulgarisées, (2) et le public est mieux informé et adhère davantage à la politique adoptée par les pouvoirs publics dans le domaine de la statistique.

### **La promotion de la culture statistique**

La culture statistique comporte plusieurs dimensions et s'exprime de différentes façons, selon le statut personnel, professionnel et social de la personne considérée. La gestion axée sur les résultats, qui est de plus en plus répandue, contribue à renforcer l'intérêt des décideurs face à l'outil de prise de décision qu'est la statistique.

C'est partant de ces réalités, en vue de promouvoir la culture statistique, que deux lignes d'actions figuraient dans le SDS : (1) sensibiliser les décideurs (hommes politiques, chefs d'entreprise) à l'utilisation des statistiques comme outils d'aide à la décision et (2) renforcer l'enseignement des statistiques dans le moyen secondaire.

Ces deux lignes sont de nature à prendre en charge toutes les problématiques qui mettent en jeu la culture statistique, mais à condition que la notion de décideur soit comprise dans un sens élargi, ne se limitant plus aux hommes politiques et aux chefs d'entreprise mais étant étendue à toute personne susceptible de prendre une décision même individuelle. Par ailleurs, si le moyen secondaire est à privilégier, il faut cependant retenir que le milieu universitaire a besoin aussi de bénéficier de formation comme axe de promotion de la culture statistique.

Pour la SNDS, seules quatre activités sont inscrites par des sectoriels (éducation et santé). Il s'agit : (1) de sensibiliser les chefs d'établissement d'Enseignement supérieur sur l'importance de l'organisation et de l'archivage des données, (2) de mener des actions à travers les médias pour la culture statistique, (3) de former les chefs d'établissement scolaire sur la statistique, (4) et de former les agents du niveau central du Ministère chargé de l'éducation.

Il convient toutefois de noter que sous l'Axe 4 portant sur le « Renforcement des capacités pour un système statistique plus efficace », à travers son objectif opérationnel visant une bonne politique de gestion des ressources humaines du SSN, toute une série d'actions sont programmées, dont la plus importante concerne le Programme de formation des cadres du SSN, qui était déjà en vigueur durant la période du SDS.

En matière de formation initiale comme continue, il importe de retenir que d'importantes activités ont été menées et doivent se poursuivre, notamment grâce à l'ENSAE.

S'agissant des résultats attendus, ils sont à définir comme suit : (1) les décideurs et de façon plus générale les populations font de plus en plus recours à l'outil de prise de décision qu'est la statistique aussi bien dans leurs fonctions respectives que dans leur comportement quotidien ; (2) la statistique est davantage étudiée comme discipline.

#### **L'encouragement de la recherche et de l'analyse approfondie par les utilisateurs**

Toutes les structures du SSN sont potentiellement interpellées par la nécessité de promouvoir la recherche et l'analyse dans le domaine de la statistique. Toutefois, il y a lieu de reconnaître le rôle central revient à l'ANSD, de par sa mission et ses capacités. Au sein de l'ANSD, c'est à l'ENSAE d'animer principalement la fonction recherche, l'analyse devant être promue dans toutes les entités qui en ont la capacité, aussi bien dans les différentes directions de l'ANSD que dans les services sectoriels ou autres organismes.

Dans le cadre du SDS, deux lignes d'actions ont été identifiées : (1) mettre en place un protocole d'accord entre l'ANSD et les instituts de recherche (2) et renforcer les capacités aux méthodes d'analyses des données.

Ces lignes sont bien indiquées pour l'encouragement de la recherche et de l'analyse approfondie par les utilisateurs.

Dans le cadre du SDS, plusieurs des activités qui étaient prévues (comme la signature de protocoles, la participation à des conférences scientifiques et l'organisation de séminaires de formation continue, la définition des thèmes de recherche au profit des étudiants, et la mise en place d'un pool de chercheurs) sont de nature à se poursuivre dans le cadre de la SNDS. Au titre des protocoles, l'ENSAE est liée à plusieurs institutions, dont notamment avec l'UCAD et l'UGB.

De nouvelles activités sont inscrites dans la SNDS. C'est le cas notamment pour la formation des prestataires du système de santé sur les logiciels statistiques, et la formation à l'utilisation du GPS et à l'exploitation des données géo référencées et du SIG.

Tous les éléments ci-dessus devraient générer comme résultats : (1) les productions statistiques sont mieux exploitées, et (2) les utilisateurs sont davantage outillés pour l'analyse des données statistiques.

### **III.2.4 AXE 4 : Renforcement des capacités pour un système statistique plus efficace**

Comme précédemment annoncé, les objectifs opérationnels assignés à cet axe sont : (1) une bonne politique de gestion des ressources humaines du Système Statistique National ; (2) une bonne politique de gestion des ressources matérielles et des infrastructures; (3) l'utilisation systématique des nouvelles technologies de l'information et de la communication et enfin (4) une bonne politique de gestion des ressources financières.

#### **La bonne politique de gestion des ressources humaines du SSN**

La qualité des ressources humaines est déterminante pour le bon fonctionnement du SSN, l'on comprend aisément toute l'attention accordée à ce facteur dans les différentes stratégies. Il y a lieu de rappeler que les personnels en charge de la conduite des activités statistiques sont marqués par des différences de statuts (notamment celui de l'ANSD et celui de la fonction publique) et de profils (en particulier les cadres statisticiens et les cadres sectoriels). Dans le SDS, deux lignes d'actions avaient été identifiées : (1) élaborer une stratégie visant à former et à fidéliser les agents à leurs emplois tout en menant une politique incitative d'accès pour les femmes et (2) mettre en place un plan de carrière.

Un important programme d'activités était inscrit dans le SDS pour porter ces lignes d'actions. Une grande partie des activités du SDS sous ces lignes d'actions ont été réalisées, mais d'autres sont reconduites dans le cadre de la SNDS, dont notamment l'élaboration d'une stratégie de gestion du personnel impliquant une possibilité de rotation au sein de l'ANSD ou entre structures, la codification des métiers de la statistique et des corps assimilés, l'élaboration d'un répertoire des métiers et emplois dans le domaine statistique, et le développement de curricula de formation en tenant compte des emplois et métiers codifiés. La SNDS comporte par ailleurs deux activités majeures nouvelles, à savoir les programmes que sont: la formation des cadres du SSN, et le recrutement pour les structures du SSN.

Comme résultats attendus, on peut noter : (1) le SSN dispose de ressources humaines appropriées (en nombre suffisant, mises à niveau et motivées) (2) une stratégie de formation et de fidélisation est élaborée en prenant en compte la dimension genre.

#### **La bonne politique de gestion des ressources matérielles et des infrastructures**

L'état des infrastructures et équipements détermine l'environnement dans lequel évoluent les structures du SSN. Celles-ci connaissent des situations très différenciées. Concernant l'organe central qu'est l'ANSD, la décision de bâtir son siège était déjà prise au moment d'élaborer le SDS. Cette décision s'est concrétisée et l'ANSD a pu aménager dans ses nouveaux locaux en Mai 2013. Le SDS avait fort justement préconisé deux lignes

d'actions qui restent d'actualité: (1) élaborer un programme d'investissement pour le SSN, (2) et élaborer un programme d'équipement pour le SSN.

Outre la construction et l'équipement du siège de l'ANSD, d'autres acquis ont été enregistrés dans le sens des axes tracés. La plupart des activités du SDS doivent encore se poursuivre au titre de la SNDS qui ne comporte ici que deux nouvelles activités/ l'interconnexion des chambre de métiers et la révision des outils de gestion du SIS en fonction des nouveaux besoins en système de santé.

Le résultat attendu reste le même, à savoir : les structures de production du SSN disposent d'infrastructures et d'équipements modernes, fonctionnels et sécurisés.

### **L'utilisation systématique des nouvelles technologies de l'information et de la communication**

Le rôle et la place des TIC dans la conduite des différentes fonctions statistiques (production, diffusion, analyse) ont été clairement soulignés dans l'étude diagnostique. De même, le SDS avait mentionné que le système d'information du SSN devait devenir un système intégré et fiable, cohérent et évolutif, accessible en permanence au grand public de façon simple et à moindre coût.

C'est en rapport avec cet objectif que deux lignes d'actions ont été tracées : (1) rapprocher les producteurs de statistiques des structures d'appui informatiques et d'archivage de l'Etat, (2) et utiliser les TIC en matière de stockage électronique.

Les activités prévues dans le SDS consistaient en : (1) la signature, la mise en œuvre et le suivi des protocoles avec l'ADIE, les archives nationales et le Centre National de Documentation Scientifique et Technique (CNDST), (2) la réalisation d'études sur le système de liaison électronique entre les structures, (3) l'appui aux structures dans la mise en place d'un programme de gestion électronique des documents, des bases de données (4) la numérisation des principales publications statistiques (anciennes et nouvelles, (5) l'expérimentation de la collecte télématique de données, (6) et la mise en place d'un système automatique de sauvegarde délocalisé à l'ADIE de toutes les données produites,

Dans cette liste de six activités, les trois dernières sont réalisées, les autres étant proposées pour reconduction dans la SNDS. Sont venues principalement en rajout : la mise en œuvre le schéma directeur informatique de l'ANSD et la dotation des autres structures du SSN en matériel informatique et logiciels nécessaires à son bon fonctionnement.

Le résultat attendu des actions ci-dessus demeure inchangé, à savoir que les producteurs de statistiques utilisent systématiquement les TIC, notamment dans le stockage électronique et les échanges.

## **La bonne politique de gestion des ressources financières**

A côté des ressources humaines, les ressources financières constituent le facteur crucial pour l'atteinte de la mission assignée au SSN. C'est pour cette raison qu'il a même été retenu de spécifier dans l'Axe 1 de la SNDS (consacré au Cadre institutionnel et organisationnel) l'objectif opérationnel consistant à assurer le financement des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables.

Pour cet objectif relatif à la bonne gestion des ressources financières, le document portant SDS mentionne qu'il s'agit d'arriver à une programmation judicieuse des activités, afin d'assurer une couverture suffisante des besoins financiers engendrés par les activités statistiques, mais aussi d'élaborer des manuels de procédures pour les opérations statistiques (pour plus de transparence et de célérité dans l'exécution financière, et le contrôle des coûts).

C'est dans cet esprit qu'il a été retenu comme lignes d'actions : (1) de développer un programme de gestion financière, (2) et définir et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources.

Le programme de travail retenu par le SDS dans le domaine du financement était assez complet et intégrait même l'essentiel des préoccupations relatives à l'objectif opérationnel sur la couverture des activités courantes par des ressources durables de l'Axe 1.

Le programme prévu au titre de la SNDS se résume en quatre activités, à savoir la reconduction de deux dernières activités du programme du SDS (l'identification des activités prioritaires pour le budget de l'Etat et la mise en place d'un système de rationalisation de l'intervention des collectivités locales), et deux autres activités : la mise en œuvre du COMPAQ pour le secteur de la santé, et le programme de gestion des ressources financières pour l'ANSD (cette dernière activité est assez large et est même susceptible d'être prise pour une ligne d'actions).

A terme, la mise en œuvre des actions ciblées aurait comme résultat : (1) la programmation financière est élaborée et bien suivie, (2) les dépenses sont exécutées selon les normes de transparence et d'efficience, (3) le SSN dispose de ressources financières suffisantes.

### **III.3 Déclinaison des axes selon les sous-comités**

Outre les objectifs opérationnels identifiés, la déclinaison des axes doit également tenir compte de la situation des sous-comités. En effet, le diagnostic du SSN a montré que les sous-comités présentent entre eux des différences notables selon les caractéristiques qui déterminent l'état dudit système, au regard du développement des activités statistiques.

Ces différences dans l'état des lieux des sous-comités impliquent des besoins différenciés dans la prise en charge des correctifs que les axes de la SNDS sont sensés apporter.

Il s'agira donc de prioriser et de nuancer la mise en œuvre des axes proposés selon les sous-comités. Autrement dit, le plan d'actions de la SNDS devra être décliné, d'une part, en un programme regroupant les mesures de portée générale, et en programmes statistiques (ou plans d'actions) de sous-comités, dont chacun comprendra l'ensemble des activités envisagées par les structures dudit sous-comité.

Les programmes statistiques devraient donc se décliner à partir de la grille de lecture du diagnostic (à savoir les degrés d'acuité des thématiques de base du diagnostic opéré).

## **IV. PLAN D' ACTIONS**

Les axes stratégiques retenus, avec les objectifs opérationnels et les lignes d'actions correspondants, sont complétés par les activités jugées prioritaires sur la période de la SNDS, et consignées dans le plan d'actions, comme présenté en annexe. Les actions ciblées par le Plan d'actions peuvent être classées en deux types de mesures :

- celles de portée générale, de nature à impacter toutes les structures du SSN,
- et celles spécifiques à une ou plusieurs structures données.

### **IV.1 Les aspects transversaux du plan d'actions**

L'étude diagnostique a montré la nécessité d'opérer un certain nombre de mesures de portée générale pour l'ensemble du SSN afin d'améliorer ses performances. Ces mesures concernent particulièrement la coordination du SSN, la politique dans le domaine des TIC, la gestion des ressources humaines et la politique de financement du SSN.

#### **IV.1.1 Les mesures d'amélioration de la coordination du SSN**

##### **1. Opérationnaliser les textes législatifs et réglementaires déjà adoptés**

La loi 2012-03 du 3 janvier 2012 visant à modifier et compléter la loi 2004-21 portant organisation des activités statistiques doit donner lieu à la prise de décrets et d'arrêtés subséquents.

Le résultat attendu de telles mesures est essentiellement une meilleure coordination du SSN (à travers notamment : l'autorisation préalable (ou visa) pour les recensements et enquêtes des services statistiques publics, l'obligation de la transmission à l'ANSD des données statistiques des autres producteurs de données publiques dès qu'elles sont disponibles, la transmission, sous certaines conditions, de données individuelles, notamment à des fins de recherche, dans le respect du secret statistique, la précision de la mission du CNS, l'affirmation du rôle central de l'ANSD au sein du SSN, et l'institutionnalisation de la programmation stratégique en vue de soumettre le SSN à la gestion axée sur les résultats).

## **2. Améliorer le fonctionnement du CNS**

Les missions assignées au CNS sont essentielles dans la coordination du SSN et donc dans son fonctionnement. Or, la régularité de ses réunions n'a pu jusqu'ici être assurée. En effet, alors qu'il a été créé par décret en 2005 et qu'il doit se réunir tous les ans, le CNS ne s'est réuni qu'une seule fois, en mars 2011. Il conviendrait donc de remédier à cette situation, au besoin en révisant la structuration du CNS.

## **3. Mieux opérationnaliser le CTPS**

Le fonctionnement du CTPS pourrait être amélioré à travers : (1) la réorganisation des sous-comités (en réduisant leur nombre de 28 à 20 par exemple), (2) l'organisation (avec une formalisation par un texte approprié) des sous-comités en désignant notamment une structure leader pour chaque sous-comité, (3) le renforcement de l'accompagnement (ou le partenariat) des sous-comités par l'ANSD, au plan technique comme financier, (4) l'adoption par les instances supérieures de la configuration de la cartographie cible de manière à guider les réformes institutionnelles du SSN (5) la désignation de points focaux des sous-comités au sein des directions techniques de l'ANSD ; (6) l'adoption d'une approche différenciée dans le traitement des sous-comités (on pourrait opérer une distinction entre structures ayant des activités statistiques et structures ayant des activités uniquement administratives).

## **4. Renforcer la CPCCI**

Pour une meilleure prise en charge de ses missions de coordination du SSN, la CPCCI devrait être érigée en Direction et renforcée en ressources humaines.

## **5. Relever progressivement le statut administratif et juridique des entités en charge des activités statistiques.**

Cette orientation est en rapport avec la configuration de la cartographie cible. C'est le sens de l'activité portant « Mise en œuvre des recommandations d'ordre institutionnel relatives à la cartographie du SSN ».

## **6. Renforcer le suivi des relations avec les PTF**

Deux types de mesures ont trait à cette recommandation : la tenue de tables rondes des bailleurs et l'organisation de réunions avec les partenaires techniques et financiers sur le financement de la production statistique ; ces deux activités sont préconisées au titre de l'objectif opérationnel visant à assurer le financement des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables.

### **IV.1.2 La politique générale dans le domaine des TIC**

Le caractère transversal des TIC a conduit à leur éclatement entre plusieurs axes de la SNDS, et partant, entre plusieurs objectifs stratégiques, lignes d'actions et activités.

C'est ainsi qu'au titre de la déclinaison de l'Axe 3, les objectifs stratégiques « Améliorer la diffusion » et « Faciliter l'accès (physique, technique, financier) des statistiques aux utilisateurs » comportent des lignes d'actions centrées sur les TIC (voir tableau ci-dessous). Concernant l'Axe 4 (Renforcement des capacités pour un SSN efficace), un de ses objectifs stratégiques vise à systématiser l'utilisation des TIC, cela à travers notamment le renforcer les capacités des structures du SSN en TIC, le rapprochement des producteurs des structures d'appui informatiques et d'archivage de l'Etat et l'utilisation des TIC en matière de stockage électronique.

Même en ce qui concerne l'Axe 2 consistant à renforcer la production statistique pour une meilleure couverture des besoins et pour l'amélioration de la qualité des produits statistiques, la non spécification des TIC dans ses objectifs stratégiques et ses lignes d'actions ne signifie pas l'absence d'une place et d'un rôle majeur des TIC pour la réalisation de cet axe.

Le tableau ci-après retrace la position des TIC dans la SNDS.

Nonobstant la dissémination des TIC entre plusieurs axes, objectifs opérationnels et lignes d'actions, lors de la mise en œuvre du Plan d'Actions de la SNDS, une approche d'ensemble mérite d'être préconisée, cela sous la coordination de l'ANSD.

Cette approche consistera à articuler la satisfaction des besoins autour de d'un programme de renforcement des capacités, articulé autour de deux composantes : l'équipement des structures en TIC, et le renforcement des compétences des personnels en matière d'utilisation des TIC.

Une telle approche a l'avantage d'éviter les inconvénients d'une démarche qui consisterait à traiter au cas par cas les besoins exprimés par les différentes structures.

**Tableau 4 : Politique dans le domaine des TIC dans le cadre de la SNDS**

<b>Axe 3 : Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des statistiques, de la recherche et de l'analyse</b>	<b>Axe 4 : Renforcement des capacités pour un SSN efficace</b>
<b>Objectifs opérationnels liés au financement</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la diffusion</li> <li>• Faciliter l'accès (physique, technique, financier) des statistiques aux utilisateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• systématiser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication</li> </ul>
<b>Lignes d'actions</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en place une politique de diffusion par le Web (portail statistique),</li> <li>• améliorer/mettre en ligne les bases de données du SSN,</li> <li>• créer et gérer efficacement des bases de données et les systèmes d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer les capacités des structures du SSN en TIC,</li> <li>• rapprocher les producteurs des structures d'appui informatiques et d'archivage de l'Etat,</li> <li>• utiliser les TIC en matière de stockage électronique</li> </ul>
<b>Activités ciblées</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diverses actions en rapport avec les TIC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des besoins en équipement en matériel informatique et logiciels</li> <li>• Dotation des autres structures du SSN en matériel informatique et logiciels nécessaires à leur bon fonctionnement</li> <li>• Mettre en œuvre le schéma directeur informatique de l'ANSD</li> <li>• Formation des cadres en TIC</li> </ul>
<b>Synthèse des actions majeures transversales</b>	
<b>Renforcer les capacités des structures du SSN en TIC</b>	

Pour ce qui est de l'équipement des structures en TIC, face aux grandes différences en matière de TIC entre les structures du SSN, il s'agirait de conduire une étude générale pour identifier les besoins en renforcement des TIC, de manière à pouvoir élaborer un plan global d'équipement en TIC et à rechercher son financement.

Pour le renforcement des compétences des personnels pour une meilleure utilisation des TIC, une étude est à mener pour bien identifier les programmes à mettre en œuvre.

La formation continue telle que proposée au sein de l'ENSAE contribue une base appréciable pour satisfaire les besoins de renforcement de capacités en utilisation de TIC. Toutefois, une étude pour un meilleur usage des TIC dans le domaine statistique devrait être menée.

## **PROMOUVOIR L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)**

Dans la plupart des pays, y compris ceux en développement, les TIC enregistrent des progrès rapides. Afin d'améliorer les performances des activités statistiques, le Système Statistique National (SSN), dans toutes ses composantes, devrait exploiter davantage les importants moyens qu'offrent les TIC. En effet, en plus de faciliter la diffusion et l'échange des données statistiques, les TIC permettent des gains appréciables en termes de coût et de temps, notamment pour la collecte des données statistiques, améliorant ainsi sensiblement la production statistique. Grâce à l'utilisation des PDA, le Sénégal vient de bénéficier de tels gains à l'occasion des opérations de collecte menées en décembre 2013 au titre du quatrième Recensement Général de la Population de l'Agriculture et de l'Habitat. De manière générale, le recours aux TIC, y compris la diffusion par le biais d'Internet, devrait être une pratique courante. Avec le souci constant de renforcer la qualité des statistiques mais aussi la diffusion et l'utilisation, les différentes publications, sous divers formats, devraient être complétées par la mise à disposition de données sur les sites Web de l'ANSD et des services ministériels. Il est à cet égard heureux de constater le lancement du portail du SSN par l'ANSD. Conformément à ses engagements internationaux, notamment avec le FMI, dans ses efforts constants d'amélioration de la qualité des données produites, le SSN se doit, d'une part, de rester en conformité régulière avec le Système général de diffusion des données (SGDD) auquel le Sénégal a adhéré, et d'autre part, de remplir le plus tôt possible les critères de la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI auquel il aspire.

Pour surmonter les contraintes notées à la fois au niveau des infrastructures et des compétences et qui inhibent la croissance de l'utilisation d'Internet au sein du SSN, le Sénégal gagnerait à investir dans le domaine des TIC.

Des mesures appropriées seraient utiles en particulier pour former le personnel à la gestion de bases de données informatisées. Les services statistiques devraient préparer et diffuser des rapports faciles d'utilisation et consentir les efforts nécessaires pour améliorer davantage la présentation des statistiques afin de promouvoir la compréhension et l'utilisation des statistiques.

### **IV.1.3 Politique générale des ressources humaines (formation initiale, formation continue et recrutement)**

Une des questions qui demeurent centrales pour la plupart des structures du SSN est la disponibilité et le maintien de ressources humaines suffisantes en qualité et en nombre.

S'y ajoute aussi les préoccupations liées aux statuts des personnels statisticiens et la gestion des carrières, avec notamment la question de la rotation dans les postes.

C'est pourquoi la politique à mener en matière de ressources humaines dans le cadre de la SNDS devrait être axée principalement autour des trois axes suivants: (1) la formation initiale, (2) la formation continue, et (3) le recrutement et le mode de gestion des personnels. La formation initiale visant à satisfaire les besoins en personnel statisticien du SSN est principalement prise en charge par l'ENSAE. De même, cette école est positionnée pour répondre au mieux aux besoins de renforcement des capacités. Ces deux volets que sont la formation initiale comme continue constituent les deux piliers du Plan Stratégique 2014-2018 de l'ENSAE adopté en Mai 2013.

La mission de l'ENSAE trouve un champ d'expression dans deux programmes majeurs inscrits dans l'axe 4 de la SNDS, à savoir : la formation des cadres du SSN, et le recrutement pour les structures du SSN.

Le programme de formation des cadres du SSN, dont la mise en œuvre reposera principalement sur l'ENSAE et de façon plus générale sur l'ANSD, consistera à : (1) renforcer le corps professoral de l'ENSAE, (2) veiller à l'insertion des diplômés de l'ENSAE, et (3) veiller à ce que l'ENSAE réponde de manière efficace aux besoins de formation initiale mais également aux besoins de perfectionnement exprimés par les agents du SSN.

S'agissant du recrutement pour les structures du SSN, il s'agit de bâtir un programme à partir du regroupement de tous les besoins en personnels exprimés par les structures, dans tous les profils.

Le développement de ce programme se fera conjointement avec la mise en œuvre de la stratégie de gestion du personnel statisticien impliquant la possibilité de rotation au sein de l'ANSD ou entre structures du SSN. Un tel mode de gestion sera facilité par l'option préconisée (à titre de réforme institutionnelle, voir axe 1) consistant au recours à un mécanisme de gestion centralisée des ressources humaines par l'ANSD, qui permettra par ailleurs de mettre un terme au système à deux vitesses auquel est soumis présentement le personnel statisticien, avec la coexistence du statut du personnel de l'ANSD et celui de la Fonction Publique.

#### **IV.1.4 Politique générale de financement**

Le rapport d'activités du SSN de l'année 2012 mentionne la question du financement comme l'une des trois contraintes majeures qui freinent le développement des activités statistiques, ce qui se trouve confirmé dans une certaine mesure par l'étude diagnostique. C'est compte tenu de l'ampleur de cette contrainte et de la nécessité d'assurer de manière adéquate le financement de certaines activités statistiques du fait de leur caractère stratégique qu'il a été décidé d'initier une étude sur la mise en place d'un Fonds de développement de la

statistique. La conception de ce fonds devrait intégrer un certain nombre de caractéristiques pour un financement approprié des activités statistiques.

Compte tenu du manque de maîtrise de la date de mise en place du Fonds mais aussi des incertitudes qui pèsent sur ce que sera sa configuration, il y a lieu de mentionner, outre le fonds, d'autres actions susceptibles de contribuer au renforcement du financement du SSN.

Au titre du financement des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables, deux lignes d'actions sont identifiées : mettre en place des mécanismes pour le financement adéquat des activités statistiques courantes et renforcer le financement de certaines structures ou activités statistiques.

Pour disposer d'une bonne politique de gestion des ressources financières, il est préconisé de : développer un programme de gestion financière et de développer une stratégie de mobilisation des ressources.

Le tableau ci-après résume la déclinaison de la stratégie de financement du SSN dans le cadre de la SNDS.

**Tableau 5 : Politique de financement du SSN dans le cadre de la SNDS**

<b>Axe 1 : Renforcement du dispositif institutionnel et organisationnel</b>	<b>Axe 4 : Renforcement des capacités pour un SSN efficace</b>
<b>Objectifs opérationnels liés au financement</b>	
Assurer le financement des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables	La bonne politique de gestion des ressources financières.
<b>Lignes d'actions</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des mécanismes pour le financement adéquat des activités statistiques courantes</li> <li>• Renforcer le financement de certaines structures ou activités statistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un programme de gestion financière,</li> <li>• Définir et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources.</li> </ul>
<b>Activités ciblées</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la création d'un fonds de développement de la statistique</li> <li>• l'organisation de tables rondes des bailleurs de fonds de la statistique</li> <li>• l'organisation de réunions avec les partenaires techniques et financiers sur le financement de la production statistique,</li> <li>• le plaidoyer auprès de l'Etat et des PTF sur l'importance des statistiques sanitaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'identification des activités prioritaires pour le budget de l'Etat,</li> <li>• la mise en place d'un système de rationalisation de l'intervention des collectivités locales</li> <li>• la mise en œuvre du COMPAQ pour le secteur de la santé,</li> <li>• le programme de gestion des ressources financières pour l'ANSD</li> </ul>
<b>Synthèse des actions majeures transversales</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la création d'un fonds de développement de la statistique</li> <li>• l'organisation de tables rondes des bailleurs de fonds de la statistique</li> <li>• l'organisation de réunions avec les partenaires techniques et financiers sur le financement de la production statistique.</li> <li>• l'identification des activités prioritaires pour le budget de l'Etat,</li> </ul>	

Au total, la fusion des activités inscrites au titre des objectifs opérationnels portant sur le financement donne lieu à un ensemble d'activités dont celles majeures et de portée transversale sont les suivantes : la création d'un fonds de développement de la statistique, l'organisation de tables rondes des bailleurs de fonds de la statistique, l'organisation de réunions avec les partenaires techniques et financiers sur le financement de la production statistique, et l'identification des activités prioritaires pour le budget de l'Etat.

## **IV.2 Les activités spécifiques du plan d'actions**

Outre les activités de portée générale, le Plan d'Actions comporte une série de mesures destinées spécifiquement à une ou plusieurs entités du SSN. Ces activités propres aux structures ou secteurs du SSN ont été essentiellement communiqués par les participants aux différentes réunions de planification.

Au total, la synthèse du Plan d'actions est présentée en annexe.

## **IV.3 Le coût du plan d'actions, son financement et son articulation au PSE**

Il résulte des données du Plan d'Actions que le financement nécessaire à la mise en œuvre de la SNDS est d'environ 96 943 millions réparti comme suit, selon les axes retenus : (1) 1 026 millions soit 1,06% du total pour le renforcement du dispositif institutionnel et organisationnel ; (2) 47 052 millions , soit 49,54% pour l'axe le renforcement de la production statistique, (3) 5 506 millions soit 5,68% pour l'amélioration de la diffusion et la promotion de l'utilisation des statistiques pour l'analyse et la recherche, (4) 41 473 millions, soit 42,78.% pour le renforcement des capacités pour un système statistique plus efficace, (5) 1 286 millions, soit 1,33% pour la mise en œuvre du plan stratégique de l'ENSAE et 600 millions, soit 0,62% pour la mise en œuvre de la SNDS.

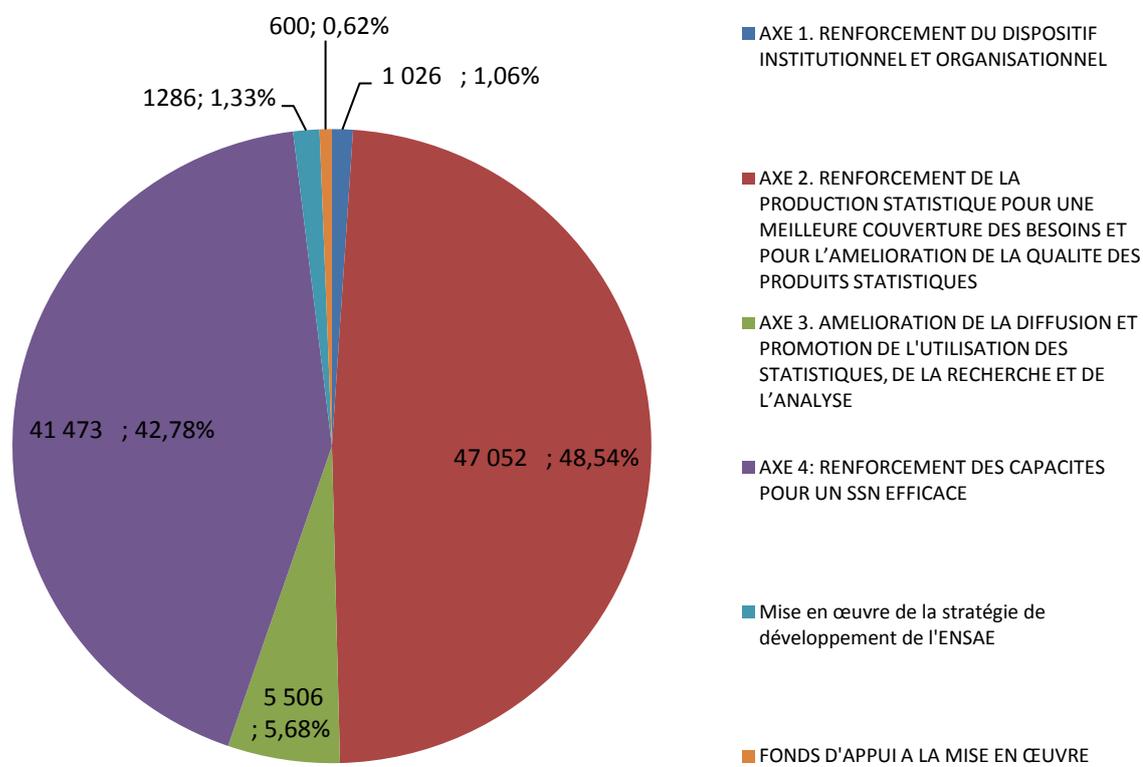
Il convient de noter que dans ce montant, on estime à 33 959 millions le financement acquis, soit 35% du total. Le financement acquis est attribué pour 90,7% à l'Etat, le reste aux PTF.

Le tableau et le graphique ci-après présentent la structuration du SNDS en fonction des axes, des objectifs stratégiques et des coûts y relatifs. Est également décrit en encadré la façon dont la SNDS et le PSE s'articulent.

Tableau 6 : Structuration de la SNDS en fonction des axes et des objectifs stratégiques

AXES	Objectifs stratégiques		Coût estimatif (en millions de F CFA)
	Nbre	Déclinaison	
<b>Axe 1 : RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL</b>	3	1.1. Réviser et compléter le cadre juridique, réglementaire et organisationnel	655
		1.2. Rendre effectives la coordination et la programmation statistiques	317
		1.3. Assurer le financement adéquat des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables	54
		<b>Total</b>	<b>1 026</b>
<b>Axe 2 : RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION STATISTIQUE</b>	2	2.1. Disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés	1 737
		2.2. Orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande	45 315
		<b>Total</b>	<b>47 052</b>
<b>Axe 3 : AMELIORATION DE LA DIFFUSION ET PROMOTION DE L'UTILISATION DES STATISTIQUES</b>	5	3.1. Améliorer la diffusion	2 363
		3.2. Faciliter l'accès (physique, technique, financier) des statistiques aux utilisateurs	2 370
		3.3. Développer une politique de communication	389
		3.4. Promouvoir la culture statistique	270
		3.5. Encourager la recherche et l'analyse approfondie par les utilisateurs	114
		<b>Total</b>	<b>5 506</b>
<b>Axe 4: RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR UN SSN EFFICACE</b>	4	4.1. Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources humaines	30 831
		4.2. Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources matérielles et des infrastructures	7 657
		4.3. Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources financières	35
		4.4. Systématiser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication	2 951
		<b>Total</b>	<b>41 473</b>
<b>Mise en œuvre de la stratégie de développement de l'ENSAE</b>			<b>1 286</b>
<b>FONDS DE MISE EN ŒUVRE</b>			<b>600</b>
<b>Ensemble</b>	<b>14</b>	<b>Total général</b>	<b>96 943</b>

## Coût estimatif



## L'ARTICULATION ENTRE LA SNDS ET LE PSE

Rappelons ici que le PSE est articulé autour des trois axes que sont : .Axe1 : Transformation structurelle de l'économie et Croissance, Axe2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable, et Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité,

Dans ces trois axes, le PSE se décline sur la période 2014-2018 en un plan d'actions qui met en cohérence ses objectifs sectoriels et ses lignes d'actions, avec les projets et programmes de développement. La SNDS 2014-2019 devrait apporter tous les éclairages nécessaires à un suivi-évaluation efficace de ce plan d'actions du PSE

A cet égard, l'Axe 1 du PSE met en exergue vingt-sept (27) projets phares, moteurs d'exportations et facteurs de création d'emplois, d'inclusion sociale et d'attraction des IDE. Ces projets phares sont centrés autour de 6 domaines : « Agriculture, élevage, pêche et aquaculture, agroalimentaire », « Habitat social et écosystème de construction »,

« Modernisation graduelle de l'économie sociale », « Pleine exploitation des ressources minières », Positionnement de Dakar comme « hub régional multiservices et touristique », Positionnement du Sénégal comme « hub logistique et industriel régional ».

Dans ces différents domaines, la SNDS devra contribuer à rendre disponible tous les éléments de suivi-évaluation nécessaires.

A titre illustratif, dans le secteur du développement rural, la conduite du Recensement de l'Agriculture et de celui de l'Elevage permettront la disponibilité de données utiles au pilotage efficace des politiques dans ces deux domaines.

De même, les résultats du RGPHAE réalisé comme une des activités phares du SDS 2008-2013 seront analysés et diffusés dans le cadre de la SNDS. Ces résultats seront complétés par des données issues de diverses activités de la SNDS 2014-2019 pour un meilleur éclairage des politiques dans le domaine du développement humain durable. Dans ce domaine qui fait l'objet de son Axe 2, le PSE poursuit comme objectif stratégique le renforcement de la mise en œuvre et du suivi des politiques de population, à travers des plaidoyers pour la maîtrise volontaire de la fécondité, la modernisation de l'enregistrement et de l'exploitation des données de l'état civil, l'élaboration d'outils techniques et l'appui aux instances de coordination et de suivi de la politique nationale de population.

Enfin, au titre de l'Axe 3, le PSE entend aider à l'avènement d'un citoyen pleinement conscient de ses responsabilités et fortement imprégné des valeurs sociales de référence. Beaucoup d'activités statistiques inscrites en vue de la prise en compte des besoins d'approfondissement du processus démocratique, de la décentralisation et de façon générale de la bonne gouvernance participent à l'alimentation en données des politiques relatives aux objectifs de cet Axe 3.

Au total, plusieurs activités phares nécessaires à l'éclairage du pilotage du PSE sont programmées au titre de la SNDS 2014-2019. Sans être exhaustif, on peut en citer : la mise en place en cours de l'observatoire national de l'emploi et des qualifications professionnelles, l'Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES), la mise en place de l'observatoire national des territoires, l'Enquête démographique et de santé Continue (EDS, Volet Ménages), l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS-II), l'Enquête sur les Migrations et l'Urbanisation au Sénégal (EMUS), l'Enquête Continue sur les prestations des services de soins de santé au Sénégal (ECPSS), et toute la série des productions statistiques liées aux performances économiques.

## V. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION DE LA SNDS

### V.1 Principes généraux

La mise en œuvre, qui a pour rôle principal d'assurer le management et la réalisation du plan d'actions élaboré pour la SNDS, mérite une attention particulière.

Durant toute la période de la SNDS, elle doit demeurer une activité permanente impliquant toutes les parties prenantes.

Pour permettre sa bonne planification et sa cohérence, la mise en œuvre de la SNDS s'articule autour d'un plan d'actions clairement défini, tout en conservant un certain degré de flexibilité. Un plan d'actions détaillé et complet est indispensable pour la première année de la SNDS. Cette démarche sera suivie année après année.

Une approche de communication active et régulière est nécessaire, de même que la documentation qui est essentielle pour une bonne maîtrise de la qualité et pour une gestion avisée du risque.

### V.2 Principes directeurs

La mise en œuvre de la SNDS sera régie, comme pour le SDS, par les principes directeurs qui ont été largement approuvés par les acteurs du SSN.

**Principe de subsidiarité** : les activités du programme sont réalisées au niveau le plus optimal. L'organe central assure la coordination des activités.

**Principe de co-décision** : les décisions sur le contenu des programmes statistiques ne peuvent être prises que par un conseil représentatif des parties prenantes, en l'occurrence le CNS sur proposition du Secrétariat Exécutif après l'avis technique du CTPS.

**Principe de flexibilité** : le programme d'activités sera glissant et tout besoin nouveau sera pris en compte dans le respect des mécanismes de programmation en vigueur.

**Principe de transparence** : un rapport d'activités sera élaboré par le CTPS chaque année et soumis à la validation du CNS avant publication.

**Principe d'équité** : les dimensions genre et régionale seront prises en compte dans tout le processus de mise en œuvre.

### V.3 Préparation

La phase de préparation permettra de garantir la bonne organisation des différents aspects du plan d'action de la mise en œuvre. Après la mise en place de l'équipe chargée de la mise en œuvre de la SNDS, son rôle doit être précisé et reconnu. En matière de bonne gouvernance, l'ensemble des comités et équipes aura un mandat précisant clairement les rôles de ses membres. Il importe que la fréquence des réunions de chaque comité soit également précisée à ce stade. La hiérarchisation des activités par ordre de priorité est nécessaire compte tenu du caractère limité des ressources humaines. Certaines activités

pourraient être considérées comme prioritaires car elles permettent de répondre aux besoins du PSE, des OMD etc.

En vue de suivre l'état d'avancement des activités, des indicateurs de mesure doivent être définis. Ces indicateurs doivent être Spécifiques, Mesurables, Acceptables, Réalistes et situés dans le Temps (objectifs SMART). Pour donner une vue synoptique de la SNDS, un cadre logique est préparé.

Une attention sera portée à la chaîne des résultats qui décrit la séquence suivante : moyens-activités-produits-résultats-objectifs, et leurs interrelations.

#### **V.4 Dispositif institutionnel**

La loi 2012-03 du 3 janvier 2012 modifiant et complétant la loi 2004-21 portant organisation des activités statistiques, a défini les principes et règles essentiels de l'exercice des activités statistiques. Elle a défini le SSN comme «l'ensemble des services et organismes publics et parapublics qui produisent et diffusent les données statistiques». Les rôles et missions du CNS, du CTPS et de l'ANSD sont précisés. C'est autour de ces entités, qui s'appuieront sur les sous comités, qu'il importe de centrer le dispositif institutionnel de pilotage de la SNDS, aussi bien pour sa mise en œuvre que pour son suivi évaluation.

#### **V.5 Rôles et responsabilités des acteurs**

Au niveau central, toutes les composantes du SSN sont concernées par la mise en œuvre. Si le processus d'élaboration de la SNDS a été participatif, il doit en être également pour sa mise en œuvre, d'où la nécessaire implication dès le départ des acteurs chargés de l'exécution et du suivi. Reconduire l'approche participative fera que le nombre de structures présentes tout le long du processus de mise en œuvre de la SNDS sera le premier élément d'appréciation de la qualité de l'exécution des programmes d'actions.

##### **V.5.1 Le Conseil National de la Statistique (CNS)**

Le CNS est présidé par le Premier Ministre ou son Représentant. Il dispose d'un Secrétariat Exécutif assuré par le Ministre en charge de la statistique ou son Représentant. La coordination administrative est assurée par le Secrétariat Exécutif constitué d'experts dans divers domaines.

Celui-ci a pour rôle notamment d'assurer le suivi de la mise en œuvre du SSN, tout en supervisant l'élaboration des plans d'actions annuels et organisant les revues annuelles. Il appuie aussi les structures de production statistique dans l'élaboration de leurs projets et dans le renforcement de leurs compétences en matière de gestion.

##### **V.5.2 Le Comité Technique des Programmes Statistiques**

Le CTPS, présidé par le Directeur Général de l'ANSD, veille à la coordination de l'exécution des différents programmes annuels issus du Plan d'actions. La coordination technique est assurée par le Secrétariat Technique Permanent (STP) placé sous l'autorité du Directeur

Général de l'ANSD, Président du CTPS. Le STP appuie les structures de production statistique dans l'élaboration de leurs projets et dans le renforcement de leurs compétences en matière de gestion.

.La CPCCI de l'ANSD assiste le CTPS dans ses missions de coordination. Interface entre les différentes structures et sous comités et les autres membres du SSN dont les autres services de l'ANSD, elle veille particulièrement à l'impulsion des activités et à l'alerte en cas de retard dans l'exécution. Pour une efficacité de son action, chaque agent de la CPCCI (en collaboration avec un point focal choisi au sein des directions techniques de l'ANSD) est responsable de sous comités bien ciblés pour veiller régulièrement sur l'évolution de son programme.

Le CTPS est chargé notamment du suivi de la mise en œuvre des décisions du CNS.

Les Partenaires Techniques et Financiers seront associés à toutes les étapes du programme pluriannuel d'activités statistiques ainsi que des programmes de travail annuels dérivés. Ils appuieront le programme par le biais des activités de leur comité ad hoc dénommé « Groupe de travail sur les statistiques et le financement de la SNDS ». Ils sont associés en continu à travers leurs représentants dans le STP comme conseillers avisés.

Le mode de fonctionnement du CTPS est calé sur le chronogramme du programme annuel d'activités statistiques du SSN.

### **V.5.3 Les sous-comités**

Chaque sous comité, englobant de fait plusieurs structures, constitue un palier supplémentaire dans l'organisation du SSN, avec un rôle plus prononcé dans la coordination, le suivi et l'animation que dans l'exécution. Chaque sous comité a en son sein une structure centrale (ou leader). Les structures de production membres du CTPS, en leur qualité d'unités de base (direction, division, unité ou cellule), sont les chevilles ouvrières du SSN et doivent donc être impliquées en premier lieu dans l'exécution des programmes.

### **V.5.4 Les structures centrales**

Comme indiqué précédemment, les structures de production statistique sont organisées en sous comités disposant au sein de chacun d'eux d'une structure centrale devant avoir la mission de coordonner l'élaboration, de manière participative et en collaboration avec les autres structures, les projets de développement et d'en assurer le suivi sectoriel. Sous la coordination des structures centrales, les différentes structures devront rendre compte régulièrement de l'état d'avancement et éventuellement des problèmes qui pourraient survenir.

### **V.5.5 Les structures régionales**

Elles comprennent toutes les structures du SSN présentes au niveau régional. La coordination des activités statistiques est assurée au niveau régional par les SRSD

appelées à être supplantées prochainement par des Directions régionales selon l'agenda de la SNDS.

Chaque service régional produira un rapport d'avancement à soumettre au CTPS. La mise en place de Directions régionales de l'ANSD permettra de dégager davantage de moyens pour mieux appuyer le système statistique régional.

#### **V.5.6 Les comités utilisateurs-producteurs**

Le rôle des comités utilisateurs-producteurs étant déterminant pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande de données statistiques, il importe de les renforcer au plan institutionnel. Ces comités doivent aussi être mieux sensibilisés et responsabilisés, mais aussi davantage dotés de moyens.

### **V.6 Communication**

La réussite de la SNDS dépend également de la qualité de la communication. Il convient de préparer une stratégie de communication pour garantir que tous les membres de l'équipe soient informés de l'avancement des activités, les changements qu'elles induisent et les problèmes qui pourraient survenir, d'où la nécessité d'un large partage des rapports d'étape, procès-verbaux de réunions, etc.

L'axe 3 de la SNDS, intitulé « Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des statistiques » comporte parmi ses objectifs stratégiques : l'amélioration de la diffusion, la facilitation de l'accès des utilisateurs aux statistiques, la mise en œuvre d'une politique de communication et la promotion de la culture statistique. L'information et la communication qu'appelle la SNDS trouveront de larges opportunités d'expression à travers le plan d'actions.

Les rencontres entre producteurs et utilisateurs de statistiques constitueront un cadre privilégié de propositions de mesures correctives sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du SDS.

### **V.7 Le financement**

#### **V.7.1 Évaluation des besoins**

Les activités statistiques retenues dans le plan d'actions sont pour la plupart évaluées par les structures concernées lors de réunions de partages tenues dans le cadre de toutes les phases d'élaboration de la SNDS. Certaines activités statistiques ont été extraites des programmes d'activités ou plan d'actions propres à ces structures ou à leurs Ministères de tutelle. On peut citer le plan de développement stratégique de l'ENSAE, le contrat de performances de l'ANSD, les différents plans et programme des secteurs suivants : Santé avec la DSIS, l'élevage, l'agriculture, l'énergie, l'artisanat, ANAM, etc.

Pour les nouvelles activités non inscrites dans les programmes en cours des structures du SSN, des estimations ont été réalisées sur la base des expériences tirées d'activités

semblables déjà menées par le SSN et d'une typologie budgétaire définie. Les coûts ainsi estimés portent notamment sur les coûts des enquêtes statistiques, de formation, et d'équipement pour le renforcement de capacités des structures du SSN. Par ailleurs, les coûts des recrutements ont été calculés à partir de ceux pratiqués sur le marché du travail. Par ailleurs, le regroupement d'actions transversales dans l'axe 4 en vue d'un renforcement des capacités pour un SSN plus efficace pourra assurer une plus grande rationalisation des coûts dans la mise en œuvre. Ces actions concernent la coordination du SSN, la gestion des ressources humaines, la politique dans le domaine des TIC, et la gestion des ressources matérielles et financières. Des actions prioritaires seront aussi déterminées en tenant compte des besoins d'information statistique des politiques de développement économique et social adoptées et des capacités réelles disponibles en ressources humaines au sein du SSN. De même, l'objectif opérationnel de l'axe 2 « Renforcement de la production statistique pour une meilleure couverture des besoins et pour l'amélioration de la qualité des produits statistiques » comptant pour 45,315 milliards soit près de la moitié du financement nécessaire fera l'objet d'une plus grande rationalisation des enquêtes à mener en vue de recentrer les activités et minimiser sensiblement les coûts.

Les différentes estimations ont conduit à une estimation globale de 96,943 milliards pour la période de 2014 à 2019. Le plan d'actions élaboré donne le détail de financement par activités, lignes d'actions, objectifs opérationnels, et axes stratégiques.

### **V.7.2 Répartition du budget par axes stratégiques**

La répartition par axes stratégiques de la SNDS se présente comme suit : 1,026 milliard pour l'axe 1 intitulé « Renforcement du dispositif institutionnel et organisationnel », 479,052 milliards pour l'axe 2 « Renforcement de la production statistique pour une meilleure couverture des besoins et pour l'amélioration de la qualité des produits statistiques », 5,506 milliards l'axe 3 « Amélioration de la diffusion et la promotion de l'utilisation des statistiques pour l'analyse et la recherche », 41,473 milliards pour l'axe 4 « Renforcement des capacités pour un système statistique plus efficace. Le montant global du financement est établi à 96,943 milliards pour la période 2014 à 2020. La majeure partie du financement va à l'axe 2 et l'axe 4 pour respectivement 49% et 43%. Ainsi la SNDS met les priorités sur le renforcement de la production par une meilleure couverture des besoins statistiques et pour l'amélioration de la qualité des produits statistiques d'une part et au renforcement des capacités pour un système statistique national plus efficace d'autre part. Le cout global du SDS pour l'ANSD et les structures sectorielles était de 52 milliards pour les six années contre 96,943 milliards pour la SNDS, soit pratiquement un doublement du financement du SDS (multiplication par 1,88).

La répartition du budget par ligne d'actions fait ressortir l'importance de quatre objectifs opérationnels qui comptent à eux seuls pour 86,754 milliards soit 89,4% du financement du SSN. Il s'agit de l'objectif opérationnel de l'axe 2 « Orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande » avec 45,315 milliards et des trois objectifs opérationnels de l'axe 4 à savoir, « Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources humaines », « Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources matérielles et des infrastructures » et « Systématiser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication » pour 30, 831 milliards, 7, 657 milliards et 2, 951 milliards respectivement.

### V.7.3 Schéma de financement

Sur le montant global du financement de la SNDS soit 96,945 milliards, le financement acquis se chiffre à 35% soit 33, 959 milliards. Ce financement acquis proviendrait pour environ 90,7% de l'Etat. Ainsi, la SNDS comme pour le SDS sera financée en majeure partie par les ressources nationales constituées par le budget de l'Etat et des ressources propres générées pour les activités statistiques par les structures du SSN. Un gap de financement de 14,437 milliards sera recherché auprès des PTF.

### V.8 Les risques

Pour une bonne planification des actions envisagées, les risques encourus doivent être identifiés et évalués en fonction de leur probabilité de survenance, ainsi que de leur impact éventuel sur les résultats du projet. Une stratégie d'atténuation doit être élaborée pour chacun de ces risques afin de réduire sa probabilité de survenance.

Il s'agit ici d'identifier les facteurs qui pourraient avoir un impact négatif sur les mécanismes de mise en œuvre de la SNDS.

**Le premier risque** est lié aux moyens financiers dont peut disposer la SNDS pour dérouler ses activités et mener ses programmes à terme. Ce risque se répercute sur un ensemble de facteurs (moyens en ressources humaines, matérielles, ...). Cependant, une plus grande crédibilité du SSN quant à ses performances peut contribuer efficacement à son plus grand financement par les autorités nationales et les partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la mise en place du projet de création de Fonds de Développement de la Statistique dont l'étude de faisabilité a été réalisée en avril 2013.

**Le second risque** est lié à l'adoption de « l'approche clientèle » résultant de la prise en compte des besoins des utilisateurs de statistiques et nécessitant en conséquence une adaptation progressive des produits du SSN aux besoins évolutifs des utilisateurs. Il est dès lors vital que les utilisateurs se rendent compte de l'utilité de l'information statistique et

acceptent en contre partie, ce qui n'est pas garanti, de répondre aux sollicitations des producteurs de l'information statistique lors des opérations d'enquête et de sondage.

**Le troisième risque** relève d'une difficile adaptation aux évolutions du cadre réglementaire global marqué par une certaine instabilité qui pourrait potentiellement perturber les programmes. Une telle instabilité entraînerait la définition de nouvelles priorités ou la modification du champ de compétences. Ce risque pourrait, dans les premières années de la SNDS, résulter particulièrement du tournant que prend le processus de décentralisation.

**Le quatrième risque** serait le manque d'appropriation de la SNDS par les acteurs, en particulier les sectoriels. A tous les niveaux, les acteurs du SSN doivent se sentir concernés par la réussite du plan d'actions. L'appropriation ne doit pas concerner uniquement les producteurs mais toutes les structures nationales. Un accent particulier doit être mis sur la sensibilisation et la communication. En outre, il demeure nécessaire que toutes les structures et les sous comités soient dotés de moyens adéquats et qu'ils participent activement aux actions prévues de mise en œuvre, d'exécution, et de suivi-évaluation du plan d'actions. La rotation impromptue des cadres devra aussi être évitée pour empêcher les pertes d'informations et de documents qui sont de nature à décourager les nouveaux arrivants, même s'ils souhaitent mieux s'approprier de la SNDS.

## **V.9 Le dispositif de suivi-évaluation**

Pour assurer une mise en œuvre réussie de la SNDS 2014-2019, il est prévu de s'appuyer sur un dispositif de suivi-évaluation performant. Tout d'abord, la mise en œuvre du plan d'actions sera régie par une programmation glissante qui permettra de faire régulièrement et périodiquement le point sur l'état d'exécution des activités prévues. L'ANSD, à travers la CPCCI, sera la pièce maitresse du dispositif de suivi.

### **V.9.1 Le suivi**

Le « suivi », qui est un processus continu de collecte et d'analyse d'informations, permet de juger de la qualité de la mise en œuvre de la SNDS. Un bon suivi nécessite de définir les principaux objectifs à atteindre, les indicateurs qui seront utilisés pour suivre les progrès réalisés, de collecter des informations de base sur chaque indicateur afin de disposer d'une situation de référence. Des rapports annuels doivent être produits au niveau national par l'organisme statistique central (ou sous sa supervision et/ou coordination) pour faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SNDS, sur les difficultés rencontrées et les solutions proposées afin de les surmonter. Cependant, pour un suivi plus rapproché, des rapports à une fréquence semestrielle sont produits par les différents services directement impliqués dans la mise en œuvre de la SNDS.

Les rapports annuels sont élaborés sous la coordination de l'ANSD à partir des rapports des différents services et agences qui produisent les statistiques officielles et ce, à partir d'un

modèle standard pour faciliter leur synthèse. Ils sont ensuite soumis à l'examen du CNS. Les conclusions et recommandations issues de cet examen sont soumises au Gouvernement.

### V.9.2 L'évaluation

L'évaluation est le processus qui permet de savoir dans quelle mesure la SNDS a atteint ses objectifs. L'évaluation concerne l'atteinte des résultats, les effets et les impacts sur l'objectif global de la SNDS. L'évaluation doit permettre de savoir quels résultats attendus n'ont pas été atteints et pour quelles raisons afin de réorienter la stratégie. Elle est marquée habituellement par deux rendez-vous décisifs : l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale.

L'évaluation à mi-parcours permet d'analyser les écarts entre les résultats enregistrés et ceux attendus et de procéder aux révisions nécessaires, y inclus celle du calendrier des activités de la deuxième moitié de la période couverte par la stratégie, tandis que l'évaluation finale permet de tirer des leçons et de capitaliser les acquis pour une future stratégie.

#### Evaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours du programme de développement de la statistique au Sénégal est de la responsabilité de l'ANSD (CPCCI), en relation avec le comité de pilotage qui regroupera le STP (incluant l'ANSD et les sectoriels), les partenaires techniques et financiers, les élus locaux, le privé, les chercheurs et la société civile.

Cependant, compte tenu de l'horizon temporel et des moyens disponibles, une revue des actions programmées pourrait être opérée toutes les deux années. Il est important de trouver un consensus avec les sous comités pour parvenir à une programmation réaliste des activités du programme statistique. Des rencontres d'échange entre CPCCI et sous comités se tiendront régulièrement en fonction de l'état d'avancement du programme. Cinq outils pourront être utilisés à savoir : le tableau de bord de suivi général, le tableau de bord des actions prioritaires ; la fiche de suivi des réalisations physiques ; le rapport comptable trimestriel et les rapports des revues périodiques.

**Tableau 7: Tableau de bord**

(Nom du responsable CPCCI)

Sous comite (x) Programme 2014-15

	Sem 1	Sem 2	Sem 3	Sem 4
Activité 1	Etat de réalisation	Etat de réalisation	Etat de réalisation	Etat de réalisation
Activité 2	Etat de réalisation	Etat de réalisation	Etat de réalisation	Etat de réalisation
Activité 3	Etat de réalisation	Etat de réalisation	Etat de réalisation	Etat de réalisation

Le tableau des actions prioritaires permet de rendre compte de l'évaluation à mi-parcours des indicateurs de performance retenus à ce stade.

La fiche de suivi des réalisations physiques, destinée aux services de production statistique au niveau sectoriel et à l'ANSD va renseigner sur les réalisations et les prévisions faites dans les plans d'opérations, La périodicité sera déterminée par l'ANSD.

Le rapport comptable trimestriel doit faire ressortir les informations essentielles sur des réalisations physiques en tenant compte des décaissements financiers.

Les rapports des revues périodiques seront élaborés tous les semestres, après une revue organisée pour connaître l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités programmées afin d'identifier les progrès réalisés de même que les obstacles rencontrés et les recommandations retenues pour corriger les dysfonctionnements.

En définitive, le rapport de l'évaluation à mi-parcours se fera sur la base des rapports des revues périodiques, des rapports trimestriels de même que les indicateurs de résultats (taux de réalisation des intrants et des extrants) calculés à partir des rapports comptables trimestriels et des réalisations physiques. La production effective des indicateurs du PSE, des OMD etc., constituera la mesure de l'efficacité des activités prioritaires retenues pour la période 2014-2017 ; 2017 correspondant à l'année d'évaluation du programme prioritaire du PSE.

### **Evaluation finale**

L'évaluation finale se fera en relation avec tous les partenaires. Elle portera sur des indicateurs de réalisations physiques des opérations prévues, de satisfaction de la demande et l'utilisation effective des informations produites dans les différents processus de prise de décision au niveau du pilotage des programmes de développement.

### **Fonds de mise en œuvre**

Le Fonds à mettre en place pour accompagner la mise en œuvre de la SNDS peut être perçu comme faisant partie du dispositif de suivi-évaluation. Il permettra de couvrir un certain nombre d'activités non spécifiées présentement dans le plan d'actions, mais qui apparaîtront nécessaires lors de l'exécution de la SNDS (comme les revues des dépenses pour les activités statistiques, les enquêtes de satisfaction, etc.).

## **V.10 L'Examen par les pairs**

L'examen par les pairs permet d'évaluer le fonctionnement d'un SSN dans tous ses aspects et de faire des recommandations en vue d'améliorer les performances et de procéder à un échange de bonnes pratiques. Il est réalisé généralement par des « pairs », c'est-à-dire par des responsables de SSN d'un ou d'autres pays. Sur la base des constats effectués, l'équipe des pairs procède à une analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces et formule des recommandations.

## ANNEXES

### ANNEXE 1: Structures du Comité Technique des Programmes Statistiques CTPS et leur répartition par sous comités et par Axes du PSE

#### AXE 1 : TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE ET CROISSANCE

##### SOUS-COMITE GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Direction des Assurances (DA)  
Direction de la Population et de la Planification du Développement Humain  
SCA

Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX)

Direction Générale des Finances  
Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor  
Direction Générale des Impôts et Domaines  
Direction de la Planification nationale  
Direction de la Prévision et des Etudes Economiques  
BCEAO (Agence Nationale)

##### SOUS-COMITE EQUITE DE GENRE, FAMILLE ET SOLIDARITE NATIONALE

Direction de l'Entreprenariat Féminin

##### SOUS-COMITE MICRO FINANCE

Fonds d'Impulsion de la Micro Finance  
Direction de la Micro Finance  
Direction de la supervision et de la réglementation des SFD  
Direction du Budget

##### SOUS-COMITE PECHE

Cellule d'Etudes et de Planification  
Centre de Recherches Océanographiques de Dakar  
Direction des Aires Communautaires  
Port de Pêche  
Direction de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture  
Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins  
Direction des Pêches Maritimes  
Direction des Industries de Transformation de la Pêche  
Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches  
Agence nationale des Affaires Maritimes (ANAM)

##### SOUS-COMITE AGRICULTURE ET ELEVAGE

ANACIM  
ISRA  
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)  
Direction des services vétérinaires  
Direction de l'Horticulture  
DAPSA  
Direction Agriculture  
Direction de la Protection des Végétaux  
Cellule d'Etude et de Planification du Ministère de l'Elevage  
Secrétariat exécutif du conseil national de sécurité alimentaire (SE/CNSA)

##### SOUS-COMITE ENERGIE

Système d'information énergétique  
Direction de l'électricité  
Direction des énergies renouvelables  
Direction des hydrocarbures et des combustibles domestiques  
Direction de l'économie et de la maîtrise de l'énergie  
SENELEC  
Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER)

##### SOUS-COMITE INDUSTRIE ET MINES

Centre de documentation et de cadastre (mines)  
Association Sénégalaise de normalisation  
Direction de l'Industrie  
Direction des Mines et de la Géologie  
Direction des Petites et Moyennes Industries  
Agence de Développement et d'Encadrement des PME  
Union Nationale des Chambres de Métiers

##### SOUS-COMITE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE)  
DTAI / MEF  
SIP-ONTIC  
Service des Relations Publiques et de la Documentation  
Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes  
Direction des Technologies de l'Information et de la Communication

##### SOUS COMITE INFRASTRUCTURES

CETUD  
Direction des Transports Terrestres  
Agence de gestion des routes (AGEROUTES)  
Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie du Sénégal (ANACIMS)  
Port Autonome de Dakar

## **SOUS-COMITE ARTISANAT TOURISME ET CULTURE**

Direction de l'Artisanat  
Direction des Arts  
Direction du Patrimoine Culturel  
Direction de la Cinématographie  
Direction du Livre et de la Lecture  
Direction des Etudes et de la Planification Touristique  
Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat  
Service Etude Prospective et Planification (SEPP)/ Ministère de la culture  
BSDA

## **SOUS-COMITE COMMERCE**

CRADES  
Direction du Commerce Intérieur  
Direction du Commerce Extérieur  
Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX)  
Union Nationale des Chambres de Commerce et d'Industries  
Trade Point Sénégal  
Direction Générale des Douanes

## **AXE 2 : CAPITAL HUMAIN, PROTECTION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **SOUS COMITE EDUCATION ET FORMATION**

Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education  
Direction de l'Alphabétisation  
Direction de la Formation Professionnelle et Technique/METFP  
Centre National de Documentation Scientifique et Technique  
Direction Générale de l'Enseignement Supérieur

### **SOUS-COMITE SANTE**

Direction de la Planification de la Recherche et des Statistiques (MSAS)  
Service National de l'Information Sanitaire  
Comité National de Lutte contre le SIDA

### **SOUS-COMITE HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT**

Unité de Coordination du PEPAM  
Direction des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels  
Direction de l'Assainissement Rural  
Direction de l'Hydraulique  
Direction de l'Assainissement Urbain  
SONES  
Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE)

### **SOUS COMITE ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES**

DPVE/MEDD  
Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés  
Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservations des Sols  
Direction des Parcs Nationaux  
Centre de Suivi Ecologique

### **SOUS-COMITE HABITAT ET CADRE DE VIE**

Direction de l'hygiène publique  
Direction de la prévention individuelle et collective  
Direction du paysage et des espaces verts urbains  
Direction de l'urbanisme et de l'architecture  
Direction de l'Habitat

### **SOUS COMITE EMPLOI, TRAVAIL ET ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES**

Direction de la Gestion des Effectifs et des emplois  
Direction de l'emploi  
Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes  
Direction des Statistiques du Travail et des Etudes

### **SOUS COMITE SPORT ET JEUNESSE**

Direction des Activités Physiques et Sportives  
Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative  
Direction des Etudes, de la Formation et de la Planification

## **AXE 3 : GOUVERNANCE, INSTITUTIONS , PAIX ET SECURITE**

### **SOUS-COMITE JUSTICE**

CEDAF (justice)  
Direction du Sceau et des Affaires Juridiques  
Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale  
Direction de l'Administration Pénitentiaire

### **SOUS COMITE EQUITE DE GENRE, FAMILLE ET SOLIDARITE NATIONALE**

Direction de l'équité et de l'égalité du genre  
Observatoire des droits de la femme  
Service des statistiques sociales (Ministère de la Famille de l'Enfance et de l'Entreprenariat féminin)

### **SOUS-COMITE GESTION ADMINISTRATIVE ET SECURITAIRE**

Direction de la protection civile  
Agence de Développement Local  
Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire  
Comité National de Pilotage du Programme National de Développement Local  
Direction de l'Appui au Développement Local  
CPETPP/DADL/MATCL  
Groupement National des Sapeurs Pompiers  
Direction Générale de la Sûreté Nationale  
Direction des Affaires Générales et de l'Administration Territoriale  
Direction des Collectivités Locales  
Agence de Développement Municipal  
Centre National d'Etat Civil

## ANNEXE 2: Cadre logique de la SNDS 2014 – 2019

Hiérarchies des objectifs	Résultats escomptés	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Fréquence	Risques/ Hypothèses	Responsables
<b>OBJECTIF GLOBAL</b>	<b>IMPACT DE LA SNDS</b>					
Renforcer les capacités à tous les niveaux du SSN en vue de soutenir la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies de développement notamment le Plan Sénégal Emergeant (PSE), les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), les politiques et stratégies sectorielles	Le système statistique national est stable, cohérent et répond de façon satisfaisante aux besoins des utilisateurs	Résultats des enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs Nombre de réformes institutionnelles entreprises au sein du SSN	Rapports d'enquête	Annuelle	L'instabilité institutionnelle et organisationnelle, Le manque de volonté politique ou de ressources financières et humaines	ANSD  Etat du Sénégal
<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b>	<b>EFFETS DE LA SNDS</b>					
Opérationnaliser les textes législatifs et réglementaires déjà adoptés et assurer la coordination et la programmation statistique pour un financement durable des activités	Le SSN est, de façon durable, stable, coordonné et cohérent dans son organisation	Nombre de réformes engagées au sein du SSN.	Enquête de suivi du SSN	Annuelle	Le manque de volonté politique. Le manque de suivi de la part des organes techniques de pilotage	Etat du Sénégal. CNS, Ministère de tutelle, CTPS, ANSD
Améliorer la qualité des produits statistiques pour une meilleure satisfaction de la demande	Le SSN répond de façon satisfaisante aux besoins des utilisateurs	Degrés de satisfaction des acteurs et utilisateurs	enquête de satisfaction	Annuelle	Le déficit de capacités du SSN	Etat, Structures du SSN
Renforcer la diffusion des produits en accord avec la NSDD, à travers une gamme élargie de canaux pour en faciliter l'accès	Les informations fournies par le SSN éclairent les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques pour une meilleure atteinte des objectifs de développement économiques et social	Le niveau de disponibilité des données nécessaires à l'éclairage des politiques	Rapports d'enquête sur l'élaboration et le suivi des politiques	Biannuelle	L'inappropriation du système de diffusion	Structures du SSN
Asseoir une stratégie adaptée de financement des activités statistiques et une bonne politique de gestion des ressources humaines, matérielles et financières	Le SSN dispose de moyens adéquats pour assurer efficacement sa mission	degré de fonctionnalité des structures de production	enquête de satisfaction	Annuelle	Le déficit de volonté politique ; Une mauvaise utilisation des moyens humains et matériels	Etat, ANSD et autres structures du SSN
<b>AXE 1. RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL</b>						
<i>1.1. Réviser et compléter le Cadre juridique, réglementaire et organisationnel</i>	le dispositif institutionnel est performant	Taux de satisfaction des acteurs par rapport au cadre juridique, réglementaire et institutionnel	enquête de satisfaction	annuelle	Le déficit de volonté politique Le manque de capacités pour entreprendre les	Etat, ANSD et autres structures du SSN

					réformes	
<i>1.1.1 Réviser et inclure de nouvelles dispositions dans les textes en vigueur</i>	les textes existants sont mis aux normes admises	taux de mise aux normes des textes existants / le nombre de récriminations recueillies sur le cadre juridique, institutionnel et réglementaire	journal officiel/DAGRH	annuelle	Idem que ci-dessus	Idem que ci-dessus
<i>1.1.2 Préparer, adopter et mettre en œuvre les textes d'application prévus dans les lois et décrets en vigueur</i>	Tous les textes d'application sont introduits dans l'arsenal juridique et réglementaire du SSN	taux de prise des textes d'application	journal officiel/DAGRH	annuelle	Idem	Idem
<i>1.1.3 Adopter de nouvelles dispositions</i>	le SSN est crédible auprès des utilisateurs	le nombre de besoins de réformes exprimés à l'endroit du cadre du SSN	enquête de satisfaction	annuelle	idem	idem
<i>1.1.4 Faire effectivement de l'ANSD la structure faîtière du SSN</i>	L'ANSD impulse le développement du SSN	nombre d'acteurs jugeant satisfaisant le positionnement institutionnel et organisationnel de l'ANSD	enquête de satisfaction	annuelle	idem	Etat, ANSD
<i>1.1.5 Assurer la promotion du cadre juridique du SSN</i>	les textes organisant le SSN sont effectivement appliqués	pourcentage de décisions prises conformément aux textes en vigueur	CNS/CPCCI/DAGRH	annuelle	Le manque de suivi des textes portant cadre juridique du SSN	CNS, ANSD
<i>1.2. Rendre effectives la coordination et la programmation statistiques</i>	la bonne gouvernance et la transparence sont assurées pour la mise à disposition régulière et à temps d'une information statistique de qualité couvrant l'ensemble des besoins	Taux de programmes ayant fait l'objet de partage / Taux d'activités ayant été soumises à une programmation	rapports d'activités du SSN	annuelle	Le manque d'engagement de l'ANSD ; le manque de moyens de l'ANSD et des autres structures du SSN	CNS, ANSD, Autres structures du SSN.
<i>1.2.1 Rendre plus opérationnels le CNS et le CTPS</i>	Les décisions techniques et politiques sont prises à temps pour le bon fonctionnement du SSN	taux de validation des projets de décisions/délais de traitement des dossiers	compte rendus des réunions	annuelle	Le manque de volonté politique ou d'engagement de l'ANSD et des autres structures du SSN	CNS, ANSD, Autres structures du SSN.
<i>1.2.2 Renforcer l'organe chargé de la coordination et de la programmation au niveau de l'ANSD</i>	L'ANSD assure efficacement l'animation du SSN	degré de satisfaction des acteurs du SSN sur l'animation par l'ANSD	enquête de satisfaction	annuelle	Le manque d'engagement de l'ANSD	CNS, ANSD
<i>1.2.3 Mettre en place un cadre formel et opérationnel d'expression des besoins des utilisateurs de statistiques</i>	les besoins des utilisateurs sont mieux pris en compte et satisfaits	niveau de prise en charge de besoins des utilisateurs	enquête de satisfaction	annuelle	L'incapacité d'une bonne priorisation des besoins des utilisateurs. L'inopérationalité du cadre d'échanges	CNS, ANSD
<i>1.2.4 renforcer la coordination des activités statistiques au niveau des structures SSN</i>	l'indépendance et la transparence du SSN sont mieux garanties et les ressources mieux utilisées	Taux de programmes ayant fait l'objet de partage entre les structures du SSN	rapport d'activité du SSN	Annuelle	Le manque d'engagement du CNS et de l'ANSD	CNS, ANSD
<i>1.3. Assurer le financement des activités statistiques courantes avec des ressources financières</i>	la couverture des besoins est assurée de façon durable	taux de satisfaction des utilisateurs / ratio ressources financières durables affectées	enquête de satisfaction / revue des dépenses publiques	Annuelle	Le manque d'engagement du CNS et de l'ANSD. Le manque de visibilité des	CNS, ANSD, PTF.

<i>durables</i>		aux activités statistiques sur coût global des activités courantes			appuis des PTF	
<i>1.3.1 Renforcer les mécanismes pour le financement adéquat des activités statistiques courantes du SSN</i>	les performances du SSN sont accrues	taux de respect des délais des activités statistiques courantes	rapport d'activité du SSN	Annuelle	Le Fonds de Développement de la Statistique n'est pas mis en place	Etat, CNS, ANSD
<i>1.3.2 Renforcer le financement de certaines structures ou activités statistiques</i>	Le financement des activités statistiques est plus équilibré	taux de structures en déficit de couverture des activités courantes	revue des dépenses publiques	Annuelle	Le manque de maîtrise des conditions de financement des structures statistiques	Etat, CNS, ANSD et autres structures du SSN.
<b>AXE 2. RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION STATISTIQUE POUR UNE MEILLEURE COUVERTURE DES BESOINS ET POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS STATISTIQUES</b>						
<i>2.1 : Disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés</i>	La qualité des produits statistiques est garantie	degré d'adéquation avec les normes internationales de qualité des données	étude	Annuelle	Le déficit de compétences du personnel en charge des activités statistiques	ANSD et les autres structures du SSN.
<i>2.1.1 Harmoniser les concepts, méthodes et nomenclatures</i>	la fiabilité et la comparabilité des données produites sont améliorées	pourcentage des produits élaborés selon les normes	étude	Annuelle	Le déficit de compétences du personnel en charge des activités statistiques	ANSD et les autres structures du SSN
<i>2.1.2 Bâtir un système de collecte rationalisé et intégré</i>	Les données sont produites à moindre coût et sont plus cohérentes	niveau de baisse du coût de production des données /pourcentage de données cohérentes	étude	Annuelle	Idem que ci-dessus	idem que ci-dessus
<i>2.2 : Orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande</i>	<i>les utilisateurs sont satisfaits des produits</i>	taux global de satisfaction des utilisateurs	enquête de satisfaction	Annuelle	La non disponibilité des capacités requises, au plan matériel et humain	CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>2.2.1 Elargir le champ de couverture des données selon les besoins ressentis</i>	les nouveaux besoins sont adéquatement pris en charge	Taux de couverture des nouveaux besoins des utilisateurs	enquête de satisfaction	Annuelle	La non disponibilité des capacités requises, au plan matériel et humain	CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>2.2.2 Adapter la production à la demande</i>	<i>Les besoins des utilisateurs sont identifiés et satisfaits</i>	<i>taux de couverture des données demandées par les données produites</i>	enquête de satisfaction	<i>Annuelle</i>	idem	Idem
<i>2.2.3 Actualiser et consolider la production statistique</i>	les produits statistiques sont améliorés et régulièrement mis à jour	taux de produits à jour / taux de production améliorée	étude	Annuelle	idem	idem
<b>AXE 3. AMELIORATION DE LA DIFFUSION ET PROMOTION DE L'UTILISATION DES STATISTIQUES POUR LA RECHERCHE ETL ANALYSE</b>						
<i>3.1. Améliorer la diffusion</i>	L'utilisation de l'information statistique est accrue	niveau d'utilisation des statistiques dans le processus de décision	étude	Biannuelle	La disponibilité des capacités requises, au plan matériel et humain.	CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>3.1.1 Mettre en place une politique de diffusion des produits statistiques afin de respecter les délais et les périodicités de diffusion</i>	Les structures sont mieux préparées à diffuser leurs produits en accord avec la NSDD , à travers une gamme élargie de canaux	délais de mise à disposition de l'information statistique /nombre de canaux de diffusion	étude	Biannuelle	Idem que ci-dessus	Idem que ci-dessus
<i>3.1.2 Mettre le client au cœur du dispositif de diffusion des</i>	Les attentes des utilisateurs sont mieux prises en charge	taux de satisfaction des utilisateurs	enquête de satisfaction	Biannuelle	idem	idem

<i>données statistiques</i>						
<i>3.1.3 Mettre en place une politique de diffusion par le Web (portail statistique)</i>	L'accès des utilisateurs à l'information est facilité	nombre de visiteurs des sites web	sites web	mensuelle	Idem	idem
<i>3.1.4 Développer le partenariat entre le SSN et les structures de reprographie et de diffusion</i>	L'information statistique est diffusée à grande échelle à des coûts réduits par les structures partenaires du SSN	pourcentage d'utilisateurs ayant accès à l'information statistique	enquête de satisfaction	Annuelle	L'engagement de l'ANSD et des autres structures du SSN	ANSD et les autres structures du SSN
<i>3.2 Faciliter l'accès (physique, technique, financier) des statistiques aux utilisateurs</i>	Les produits du SSN sont accessibles dans les délais et sous des formats répondant aux attentes des utilisateurs	temps mis pour obtenir les données	étude	Annuelle	La disponibilité des capacités requises, au plan matériel et humain.	CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>3.2.1 Améliorer/Mettre en ligne les bases de données du SSN</i>	Les coûts et les délais d'accès à l'information statistique sont réduits	délais d'obtention des données/coût des produits statistiques	étude	Annuelle	Le niveau de compétences du personnel	CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>3.2.2 Créer et gérer efficacement des bases de données et des systèmes d'information</i>	la qualité des données statistiques est améliorée	taux de produits respectant les normes internationales de qualité	étude	Annuelle	Le niveau de compétences du personnel	CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>3.2.3 Rendre la compréhension des produits statistiques plus facile pour les utilisateurs</i>	Un usage approprié est fait de l'information statistique	niveau d'utilisation des statistiques dans le processus de décision	étude	Annuelle	L'adéquation des compétences du personnel	ANSD et les autres structures du SSN
<i>3.2.4 Assurer l'accès des données aux utilisateurs régionaux</i>	Les utilisateurs régionaux sont mieux pris en compte dans la diffusion de l'information statistique pour le renforcement de la gouvernance locale	taux de satisfaction des utilisateurs régionaux	enquête de satisfaction	Annuelle	L'engagement des acteurs et la disponibilité des capacités requises	CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>3.2.5 Définir et mettre en œuvre une politique adaptée pour la commercialisation des produits statistiques</i>	les canaux de distribution utilisés et la politique de tarification rendent plus accessibles les produits statistiques	pourcentage d'utilisateurs ayant accès à l'information statistique	enquête de satisfaction	Annuelle	L'existence des capacités requises	CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>3.3 Développer une politique de communication</i>	La visibilité du SSN est accrue et les réformes engagées connaissent plus de succès	part du public informé des produits statistiques	étude	Annuelle	L'engagement des acteurs et l'existence des capacités requises	CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>3.3.1 Développer les partenariats avec des spécialistes de la communication</i>	les spécialistes de la communication informent davantage le public sur les produits statistiques	part de la population informée sur les produits statistiques par le biais des spécialistes de la communication	étude	Annuelle	L'engagement des acteurs et la disponibilité des capacités requises	CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>3.3.2 Mettre en place une politique de communication en matière statistique</i>	les activités du SSN sont mieux connues et vulgarisées	part de la population informée sur les produits statistiques	étude	Annuelle	L'engagement des acteurs et la disponibilité des capacités requises	CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>3.4 Promouvoir la culture statistique</i>	Les décisions prises sont mieux éclairées grâce à l'usage des statistiques	Pourcentage de personnes ayant recours aux statistiques dans leurs prises de décision	étude	Biannuelle	L'engagement des acteurs et la disponibilité des capacités requises	CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>3.4.1 Sensibiliser les décideurs</i>	Les décideurs font de plus en	pourcentage de personnes	étude	Biannuelle	Idem que ci-dessus	Idem que ci-dessus

<i>(hommes politiques, chefs d'entreprise, etc.) à l'utilisation des statistiques comme outils d'aide à la décision</i>	plus recours à l'outil de prise de décision qu'est la statistique	ayant recours aux statistiques dans leurs prises de décision				
<i>3.4.2 Renforcer l'enseignement de la statistique</i>	La statistique est davantage étudiée comme discipline	Nombre de personnes formées en statistiques	étude	annuelle	L'engagement des acteurs et la disponibilité des capacités requises	Ministère de l'Éducation, Universités, CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>3.5 Encourager la recherche et l'analyse approfondie par les utilisateurs</i>	les échanges entre la recherche et la statistique sont de plus en plus fructueux	nombre de publications valorisant la production statistique/ nombre de produits améliorés grâce à la recherche	étude	Annuelle	L'engagement des acteurs et la disponibilité des capacités requises	Universités et instituts de recherche, CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>3.5.1 Mettre en place des protocoles d'accord entre l'ANSD et les instituts de recherche</i>	Les productions statistiques sont mieux valorisées et sont aussi enrichies par la recherche	taux d'utilisation des données par les instituts de recherche / nombre de produits améliorés grâce à la recherche	étude	Annuelle	Idem que ci-dessus	Idem que ci-dessus
<i>3.5.2 Renforcer les capacités en méthodes d'analyses des données</i>	Les acteurs sont davantage outillés pour l'analyse des données statistiques	Nombre de personnes formées aux méthodes d'analyse des données	rapports d'analyse	Annuelle	Idem que ci-dessus	Idem que ci-dessus
<b>AXE 4: RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR UN SSN EFFICACE</b>						
<i>4.1: Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources humaines</i>	La qualité du personnel est améliorée et renforcée et le climat social apaisé	taux de couverture des besoins en personnel /taux de satisfaction des demandes de formation continue /taux de satisfaction du personnel sur la gestion des ressources humaines	enquête	Annuelle	L'engagement des acteurs et la disponibilité des capacités requises	Etat, CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>4.1.1 Elaboration d'une stratégie visant à former et à fidéliser les agents à leurs emplois en appliquant une politique incitative d'accès aux femmes</i>	Le SSN dispose de ressources humaines suffisantes en nombre et en qualité pour son bon fonctionnement	taux de couverture des besoins en ressources humaines /ratio de femmes dans le personnel / taux d'adéquation des profils par rapport aux postes de travail	rapport d'activité des structures	Annuelle	L'engagement des acteurs et la disponibilité des capacités requises	Etat, CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>4.1.2 Mise en place d'un plan de carrière</i>	Le personnel en charge des activités statistiques est bien formé et géré dans l'équité et la transparence	Rapport entre le nombre d'agents ayant changé de poste et l'ensemble du personnel / degré de satisfaction du personnel	DAGRH /enquête de satisfaction	Annuelle	L'engagement des acteurs et la disponibilité des capacités requises	Etat, CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>4.2 Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources matérielles et des infrastructures</i>	Le cadre physique de travail des structures du SSN est amélioré	Taux de satisfaction du personnel par rapport au cadre physique de travail	enquête de satisfaction	Annuelle	L'engagement des acteurs et la disponibilité des capacités requises	Etat, CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>4.2.1 Elaborer un programme</i>	Les structures du SSN évoluent	Proportion_(nombre) de	étude	Annuelle	Idem que ci-dessus	Idem que ci-dessus

<i>d'investissement pour le SSN</i>	dans des locaux fonctionnels	structures disposant des locaux adéquats				
<i>4.2.2 Elaborer un programme d'équipement pour le SSN</i>	Les des structures de production du SSN disposent d'équipements modernes, fonctionnels et sécurisés	Proportion (nombre) de structures ayant des équipements adéquats	étude	Annuelle	Idem que ci-dessus	Idem que ci-dessus
<i>4.3. Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources financières</i>	les ressources financières nécessaires à une bonne couverture des besoins sont mobilisées et gérées efficacement	taux de mise en œuvre des activités statistiques//Taux de couverture des besoins financiers du SSN/ % des dépenses ayant satisfait aux normes d'efficacité et d'efficience	revue des dépenses publiques statistiques	Annuelle	L'engagement des acteurs et la disponibilité des capacités requises	Etat, CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN PTF
<i>4.3.1 Développer un programme de gestion financière</i>	Le financement des activités statistiques est, efficient et transparent	poids financier des activités soumises à une bonne programmation, % des dépenses ayant satisfait aux normes de contrôle, (procédures, contrôle)	revue des dépenses publiques statistiques	Annuelle	Idem que ci-dessus	Idem que ci-dessus
<i>4.3.2 Développer une stratégie de mobilisation des ressources</i>	Les ressources nécessaires au financement pérenne des activités statistiques sont mobilisées	Montant de financement mobilisé pour les activités statistiques/Taux de couverture des besoins financiers et part des ressources durables dans le financement	revue des dépenses publiques statistiques	Annuelle	Idem que ci-dessus	Etat, CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN-PTF
<i>4.4. Systématiser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication</i>	Les TIC contribuent à rendre le système d'information du SSN intégré, fiable, cohérent et évolutif, accessible en permanence au grand public de façon simple et à moindre coût	Nombre de visiteurs des sites web du SSN /% des producteurs qui utilisent les TIC de façon systématique et appropriée (production, diffusion, archivage)	étude	Annuelle	L'engagement des acteurs et la disponibilité des capacités requises	CNS, CTPS, ANSD et les autres structures du SSN
<i>4.4.1 Renforcer les capacités des structures du SSN en TIC</i>	L'usage des TIC améliore la qualité des produits statistiques	pourcentage des structures ayant recours aux TIC/ pourcentage du personnel disposant d'une formation adéquate en TIC	étude	Annuelle	Idem que ci-dessus	Idem que ci-dessus
<i>4.4.2 Rapprocher les producteurs des structures d'appui informatiques et d'archivage de l'Etat</i>	l'accessibilité et la sécurité des données sont améliorées	proportion de producteurs liés aux structures d'appui informatique et d'archivage de l'Etat	bases de données	Annuelle	Idem que ci-dessus	Idem que ci-dessus
<i>4.4.3 Utiliser les TIC en matière de stockage électronique</i>	Les données statistiques sont mieux conservées	pourcentage de produits soumis au stockage électronique	archives électroniques	Annuelle	Idem que ci-dessus	Idem que ci-dessus

### ANNEXE 3: Tableau de synthèse du Plan d'Actions de la SNDS

ACTIVITES	Coût estimatif	Financement Acquis/Etat	Financement Acquis/PTF	Financement à rechercher Etat	Financement à rechercher PTF	programmation du coût estimatif 2014	programmation du coût estimatif 2015	programmation du coût estimatif 2016	programmation du coût estimatif 2017	programmation du coût estimatif 2018	programmation du coût estimatif 2019
<b>AXE 1. RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL</b>	1 026	18	28	949	32	190	335	131	126	127	119
<i>1.1. Réviser et compléter le Cadre juridique, réglementaire et organisationnel</i>	655	18	-	606	32	81	236	85	85	86	83
<i>1.1.1 Réviser et inclure de nouvelles dispositions dans les textes en vigueur</i>	20	-	-	20	-	-	20	-	-	-	-
<i>1.1.2 Préparer, adopter et mettre en œuvre les textes d'application prévus dans les lois et décrets en vigueur</i>	16	-	-	16	-	-	16	-	-	-	-
<i>1.1.3 Adopter de nouvelles dispositions</i>	150	18	-	100	32	80	55	4	4	5	2
<i>1.1.4 Faire effectivement de l'ANSD la structure faîtière du SSN</i>	403	-	-	403	-	-	133	68	68	68	68
<i>1.1.5 Assurer la promotion du cadre juridique du SSN</i>	66	-	-	66	-	1	13	13	13	13	13
<i>1.2. Rendre effectives la coordination et la programmation statistiques</i>	317	-	25	292	-	98	60	41	41	41	36
<i>1.2.1 Rendre plus opérationnels le CNS et le CTPS</i>	198	-	-	198	-	18	36	36	36	36	36
<i>1.2.2 Renforcer l'organe chargé de la coordination et de la programmation au niveau de l'ANSD</i>											
<i>1.2.3 Mettre en place un cadre formel et opérationnel d'expression des besoins des utilisateurs de statistiques</i>											
<i>1.2.4 renforcer la coordination des activités statistiques au niveau des structures SSN</i>	119	-	25	94	-	80	24	5	5	5	-
<i>1.3. Assurer le financement des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables</i>	54	-	3	51	-	11	38	5	-	-	-
<i>1.3.1 Renforcer les mécanismes pour le financement adéquat des activités statistiques courantes du SSN</i>	54	-	3	51	-	11	38	5	-	-	-
<b>AXE 2. RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION STATISTIQUE POUR UNE MEILLEURE COUVERTURE DES BESOINS ET</b>	47 052	15 860	2 139	20 291	8 762	5 373	17 264	5 953	7 040	5 567	5 854

ACTIVITES	Coût estimatif	Financement Acquis/Etat	Financement Acquis/PTF	Financement à rechercher Etat	Financement à rechercher PTF	programmation du coût estimatif 2014	programmation du coût estimatif 2015	programmation du coût estimatif 2016	programmation du coût estimatif 2017	programmation du coût estimatif 2018	programmation du coût estimatif 2019
<b>POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS STATISTIQUES</b>											
<i>2.1 : Disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés</i>	1 737	-	305	282	1 150	288	408	364	231	231	213
<i>2.1.1 Harmoniser les concepts, méthodes et nomenclatures</i>	1 582	-	185	282	1 115	268	353	344	211	211	193
<i>2.1.2 Disposer d'un système de collecte rationalisé et intégré</i>	155	-	120	-	35	20	55	20	20	20	20
<i>2.2 : Orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande</i>	45 315	15 860	1 834	20 009	7 613	5 085	16 856	5 589	6 809	5 336	5 641
<i>2.2.1 Elargir le champ de couverture des données selon les besoins ressentis</i>	2 979	214	1 000	1 272	493	292	323	469	623	260	1 012
<i>2.2.2 Adapter la production à la demande</i>	4 918	52	36	2 839	1 991	676	2 075	655	677	792	42
<i>2.2.3 Actualiser et consolider la production statistique</i>	37 418	15 594	798	15 897	5 129	4 117	14 458	4 465	5 508	4 283	4 586
<b>AXE 3. AMELIORATION DE LA DIFFUSION ET PROMOTION DE L'UTILISATION DES STATISTIQUES, DE LA RECHERCHE ET DE L'ANALYSE</b>	5 506	235	641	2 977	1 653	1 390	1 036	895	823	838	523
<i>3.1. Améliorer la diffusion</i>	2 363	115	140	1 317	791	306	430	428	396	423	381
<i>3.1.1 Mettre en place une politique de diffusion des produits statistiques afin de respecter les délais et les périodicités de diffusion</i>	40	25	-	15	-	5	15	5	5	5	5
<i>3.1.2 Mettre le client au cœur du dispositif de diffusion des données statistiques</i>	2 150	84	80	1 225	761	274	369	392	362	392	362
<i>3.1.3 Mettre en place une politique de diffusion par le Web (portail statistique)</i>	173	6	60	77	30	27	46	31	29	26	14
<i>3.1.4 Développer le partenariat entre le SSN et les structures de reprographie et de diffusion</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>3.2 Faciliter l'accès (physique, technique, financier) des statistiques aux utilisateurs</i>	2 370	70	501	959	841	950	450	335	295	283	60
<i>3.2.1 Améliorer/Mettre en ligne les bases de données du SSN</i>	1 482	-	-	789	693	771	261	179	139	127	4
<i>3.2.2 Créer et gérer efficacement des bases de données et des systèmes d'information</i>	755	20	501	87	148	162	165	132	132	132	32
<i>3.2.3 Rendre la compréhension des</i>											

ACTIVITES	Coût estimatif	Financement Acquis/Etat	Financement Acquis/PTF	Financement à rechercher Etat	Financement à rechercher PTF	programmation du coût estimatif 2014	programmation du coût estimatif 2015	programmation du coût estimatif 2016	programmation du coût estimatif 2017	programmation du coût estimatif 2018	programmation du coût estimatif 2019	
<i>produits statistiques plus facile pour les utilisateurs</i>	12	-	-	12	-	2	2	2	2	2	2	
<b>3.2.4 Assurer l'accès des données aux utilisateurs régionaux</b>	109	50	-	59	-	12	19	19	19	19	19	
<b>3.2.5 Définir et mettre en œuvre une politique adaptée pour la commercialisation des produits statistiques</b>	12	-	-	12	-	2	2	2	2	2	2	
<i>3.3 Développer une politique de communication</i>	389	31	-	358	-	75	74	60	60	60	60	
<b>3.3.1 Développer les partenariats avec des spécialistes de la communication</b>	10	-	-	10	-	5	5	-	-	-	-	
<b>3.3.2 Mettre en place une politique de communication en matière statistique</b>	379	31	-	348	-	70	69	60	60	60	60	
<i>3.4 Promouvoir la culture statistique</i>	270	5	-	265	-	55	57	52	52	52	2	
<b>3.4.1 Sensibiliser les décideurs (hommes politiques, chefs d'entreprise, etc.) à l'utilisation des statistiques comme outils d'aide à la décision</b>	17	5	-	12	-	5	4	2	2	2	2	
<b>3.4.2 Renforcer l'enseignement de la statistique</b>	253	-	-	253	-	50	53	50	50	50	-	
<i>3.5 Encourager la recherche et l'analyse approfondie par les utilisateurs</i>	114	14	-	79	21	4	26	21	21	21	21	
<b>3.5.1 Mettre en place un protocole d'accord entre l'ANSD et les instituts de recherche</b>	-											
<b>3.5.2 Renforcer les capacités en méthodes d'analyses des données</b>	114	14	-	79	21	4	26	21	21	21	21	
<b>AXE 4: RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR UN SSN EFFICACE</b>	41 473	14 689	350	22 744	3 690	3 335	8 233	7 732	7	464	7 442	7 267
<i>4.1: Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources humaines</i>	30 831	12 476	-	17 630	725	2 766	5 678	5 725	5	554	5 554	5 554
<b>4.1.1 Elaboration d'une stratégie visant à former et à fidéliser les agents à leurs emplois en appliquant une politique incitative d'accès aux femmes</b>	30 820	12 476	-	17 619	725	2 760	5 677	5 724	553	5 553	5 553	
<b>4.1.2 Mise en place d'un plan de carrière</b>	11	-	-	11	-	6	1	1	1	1	1	
<i>4.2 Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources matérielles et des infrastructures</i>	7 657	1 151	-	4 041	2 465	163	1 528	1 517	1 517	1 517	1 417	
<b>4.2.1 Elaborer un programme</b>												

ACTIVITES	Coût estimatif	Financement Acquis/Etat	Financement Acquis/PTF	Financement à rechercher Etat	Financement à rechercher PTF	programmation du coût estimatif 2014	programmation du coût estimatif 2015	programmation du coût estimatif 2016	programmation du coût estimatif 2017	programmation du coût estimatif 2018	programmation du coût estimatif 2019
<i>d'investissement pour le SSN</i>	1 806	-	-	906	900	-	366	360	360	360	360
<b>4.2.2 Elaborer un programme d'équipement pour le SSN</b>	5 851	1 151	-	3 135	1 565	163	1 162	1 157	1	1 157	1 057
<i>4.3. Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources financières</i>	35	15	-	20	-	5	10	5	5	5	5
<b>4.3.1 Développer un programme de gestion financière</b>	30	15	-	15	-	5	5	5	5	5	5
<b>4.3.2 Développer une stratégie de mobilisation des ressources</b>	5	-	-	5	-	-	5	-	-	-	-
<i>4.4. Systématiser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication</i>	2 951	1 048	350	1 053	500	401	1 017	486	389	367	292
<b>4.4.1 Renforcer les capacités des structures du SSN en TIC</b>	2 415	1 048	-	867	500	331	892	380	287	265	260
<b>4.4.2 Rapprocher les producteurs des structures d'appui informatiques et d'archivage de l'Etat</b>	176	-	-	176	-	-	50	32	32	32	32
<b>4.4.3 Utiliser les TIC en matière de stockage électronique</b>	360	-	350	10	-	70	75	75	70	70	-
Mise en œuvre de la stratégie de développement de l'ENSAE	1286			1286		386	450	450			
FONDS D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE	600			300	300	100	100	100	100	100	100
<b>TOTAL</b>	<b>96 943</b>	<b>30 801</b>	<b>3 158</b>	<b>48 547</b>	<b>14 437</b>	<b>10 774</b>	<b>27 418</b>	<b>15 261</b>	<b>15 553</b>	<b>14 074</b>	<b>13 863</b>

**L'élaboration de la SNDS 2014-2019 a été confiée au Groupement de Cabinets formé par :**

**-Convergence d'Expertises pour la Consultance Internationale-CONEXCI, et**

**-African Strategies Lamtoro-AS Lamtoro.**

**Les travaux ont été coordonnés par l'ANSD à travers le CSTP, sous l'autorité de la Direction Générale.**

**-Direction Générale**

**M. Babacar FALL**

**M. Mamadou Falou MBENGUE**

**-Coordination**

**Mme Mam Siga DIA NDIAYE.**

**Le Groupement CONEXCI-AS Lamtoro était représenté respectivement par M. Mame Cor SENE et Mme Seynabou DIOUF NIASSE et avait en outre mobilisé les experts suivants : MM. Abdoulaye DIOP, Ousmane NDOYE, Sidiki GUINDO et Oumar NDIAYE.**

**Les PTF et des personnes ressources ont été associés aux travaux.**